

LA ROME DES PAPES

PAR

AUGUSTIN HÉLIE



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

—

1861

LA

ROME DES PAPES

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cᵉ
Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

LA

ROME DES PAPES

PAR

AUGUSTIN HÉLIE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS, 13, PALAIS-ROYAL

—

1861

LA

ROME DES PAPES

CHAPITRE PREMIER. — — — Errori di Errori

Qu'est-ce que le pouvoir temporel de la Papauté? — Véritables assises de l'Église primitive. — Prescriptions de Jésus-Christ à ses apôtres. — Le catholicisme se renferme dans la doctrine du divin MAITRE pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Qu'est-ce que le pouvoir temporel de la Papauté? Une anomalie étrange et un contre-sens de l'Évangile.

Et pourquoi?

Parce que le royaume de Jésus-Christ, selon les paroles de ce divin Maître, n'est pas de ce monde, et que ses disciples ne doivent suivre que ses exemples et n'enseigner que ses préceptes, sans

jeter un regard profane et de convoitise sur les biens terrestres.

Et s'ils s'en emparent ?

Dès lors ils sont incontestablement les violateurs des lois divines et humaines ; car, d'une part, ils blessent la morale, et, d'autre part, les intérêts des hommes.

En quoi ? — Je vais vous le dire :

Jésus a exigé de ses apôtres qu'ils se consacrassent entièrement et exclusivement à l'enseignement de sa doctrine, et ne s'occupassent que des intérêts du ciel et non de ceux de la terre. Et, pour qu'ils en soient bien pénétrés, Jésus-Christ prêcha d'exemple : « Il se laissa emmener par le diable sur « une montagne fort haute, et Satan lui montra tous « les royaumes du monde et leur gloire ; et lui dit : « Je te donnerai toutes ces choses si, en te proster- « nant, tu m'adores.

Alors Jésus lui dit : « Retire-toi, Satan ; car il est « écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le « serviras lui seul (1). »

(1) Évangile selon saint Mathieu, ch. IV.

Cette lutte de Jésus avec le diable ne nous représente-t-elle pas les passions humaines aux prises avec l'esprit de Dieu ; c'est-à-dire le combat des sens contre le Verbe, le divorce de la terre avec le ciel ? Et il ajoute : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Ainsi Notre-Seigneur renonce volontairement à tous les royaumes de ce monde et à leur gloire, pour la patrie éternelle, pour le royaume de Dieu.

Afin qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions, il dit encore à ses disciples : « Ne vous amassez pas « de trésors sur la terre, où les vers et la rouille « gâtent tout, et où les larrons percent et dérobent ; « mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où les « vers ni la rouille ne gâtent rien, et où les larrons « ne percent et ne dérobent point ; *car où est votre « trésor*, là sera aussi votre cœur.

« N'allez point vers les Gentils, et n'entrez dans « aucune ville des Samaritains ; mais allez plutôt « aux brebis de la maison d'Israël qui sont perdues, « et quand vous serez partis, prêchez et dites que « le royaume des cieux approche.

« Guérissez les malades, nettoyez les lépreux,

« ressuscitez les morts, chassez les démons; vous « l'avez reçu gratuitement, donnez-LE gratuitement. « Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos « ceintures; ni sac pour le voyage, ni deux habits, « ni souliers, ni bâton, car l'ouvrier est digne de sa « nourriture (1). »

Saint Pierre, dans sa première épître (ch. v, v. 2), s'exprime ainsi :

« Paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis, veillant sur sa conduite, *non par une contrainte forcée*, mais par une affection toute volontaire; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau.

« Jésus-Christ veut que ses disciples soient pacifiques, dit le savant Origène, et que, *quittant cette épée de la guerre, ils prennent le glaive pacifique de l'esprit.* Aussi devons-nous bien prendre garde de ne pas mettre l'épée à la main pour nous venger de nos propres injures. »

(1) Évangile selon saint Mathieu, ch. vi et x.

Saint Jérôme disait aux évêques : « Souvenez-vous que vous êtes des pères et non pas des maîtres. »

Saint Bernard, dans le livre II, chapitre VI, *Des Considérations*, s'exprime plus énergiquement encore : « Saint Pierre, dit-il en s'adressant au pape Eugène, ne vous a pu donner ce qu'il n'avait point; il vous a donné ce qu'il avait, qui est, comme j ai dit, le soin des Églises. Mais ne vous a-t-il point aussi donné l'empire et la domination ? Écoutez-le : Ne dominant point, dit-il, sur le clergé, mais étant le modèle du troupeau (*Non dominantes, ait, in clero, sed forma, facti gregis ex animo*). Et, de peur que vous ne croyez qu'il ne l'a dit que par humilité et que ces paroles ne se doivent pas entendre à la lettre, écoutez Jésus-Christ : « Les rois des nations, dit-il, les traitent avec domination et avec empire ; mais vous, il n'en doit pas être de même. » *Il n'y a rien de plus clair que la domination est défendue aux apôtres.* Allez donc maintenant vous attribuer la domination, ou en dominant l'apostolat, ou en tenant la place de l'apôtre ! L'un ou l'autre *vous est défendu*, et si vous voulez *avoir ces deux choses ensemble*, vous

les *perdrez toutes deux*. Et ne croyez point pouvoir vous excepter du nombre de ceux dont Dieu se plaint par ces paroles : « Ils ont régné, et ce n'est point moi qui les ai fait régner; ils ont été princes, et je ne les ai point connus. »

Cette mission était évidemment tout évangélique, toute d'amour, de charité, d'humilité et d'abnégation chrétiennes ; par conséquent essentiellement pacifique. En un mot, Jésus voulait le triomphe de l'esprit sur la matière, de la morale sur la cupidité, de la liberté sur l'esclavage, de la fraternité sur l'égoïsme, et, par dessus tout, la séparation des intérêts spirituels *des temporels*. Il savait que confondre les choses profanes avec les choses sacrées, c'était jeter une perturbation dans le monde moral et dans le monde matériel, et compromettre à la fois et la religion et la société. Aussi, dans sa sagesse infinie, eut-il soin de distinguer celles-ci de celles-là, et d'assigner au monde religieux et au monde profane chacun leur rôle providentiel ici-bas.

Nous sommes heureux de reconnaître qu'un grand nombre de Papes se conformèrent à leurs devoirs

purement religieux et s'appliquèrent à maintenir la séparation du pouvoir temporel du spirituel :

Voici comment s'exprime le pape Gélase dans son livre : *De anathematis vinculo :* « Jésus-Christ, dit-il, considérant la fragilité humaine, a entièrement distingué les devoirs des deux puissances temporelle et spirituelle en les faisant exercer par deux dignités différentes. Voulant que les siens fussent sauvés par une humilité toute médicinale (*suos volens medicinali humilitate salvari*), et non par l'orgueil humain, en sorte que les empereurs eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et les pontifes des lois impériales *pour le cours des affaires temporelles.* »

Ce même pontife, dans sa huitième épître à l'empereur Anastase, s'applique à faire cette distinction fondamentale : « Il y a principalement deux puissances qui gouvernent le monde : l'autorité des papes et la puissance des rois. Vous savez, ô fils très-clément, que quoique *vous présidiez au genre humain dans les choses temporelles*, vous vous soumettez toutefois avec dévotion aux ministres de Dieu *touchant les choses qui concernent la religion; car*

si les laïques se soumettent aux lois que vous faites *touchant le temporel* et reconnaissent que vous avez reçu l'empire de Dieu, avec quelle affection ne devez-vous pas vous soumettre à ceux qui sont préposés pour distribuer les sacrements ? »

Symmaque, ce pape si cruellement éprouvé, n'est pas moins formel dans son *Apologétique contre Anastase ;* comparons la dignité de l'empereur avec celle des pontifes. La différence qui existe est que le roi a soin *des choses humaines*, et le pontife *des choses divines.* Vous avez la domination *des biens temporels*, et lui, il est dépositaire *des biens spirituels (Tu humana administras, ille divina dispensat).* »

Grégoire II, dans son épître à Léon l'Isaurien, est plus précis encore : « Les affaires ecclésiastiques et les temporelles se traitent diversement. Et comme les pontifes N'ONT POINT LE DROIT DE SE MÊLER DES AFFAIRES TEMPORELLES, ni de donner les charges de l'État, de même l'empereur n'a point le pouvoir d'ordonner les ministres de l'Église, ni de consacrer, ni d'administrer les sacrements. »

Saint Chrysostôme, dans sa quatrième homélie, *De Verbis Isaiæ*, parle en ces termes : « Dieu a confié les corps aux rois *et les âmes aux prêtres.* »

Saint Grégoire de Nazianze : « Tout le soin des ministres de Jésus-Christ concerne *les âmes des chrétiens*, et ils n'ont *d'autre but* que de les sanctifier et de les rendre dignes de la vie éternelle. »

Lactance, livre V des *Institutions divines :* « Il ne faut pas se servir de force et de violence en matière de religion. Il faut défendre la religion *non en tuant* ses ennemis, *mais en mourant pour elle ;* non par la cruauté, *mais par la patience.* »

Saint Athanase (*In Apologia* 2) : « Notre-Seigneur, en disant si quelqu'un veut me suivre et être mon disciple, nous apprend qu'il ne contraint point par force, mais qu'il se contente de frapper à la porte en disant : Ouvrez-moi, ma sœur, mon épouse ! Et si on lui ouvre, il entre ; *si on ne veut pas lui ouvrir*, il se retire. Car ce n'est point avec des glaives et des armées qu'on prêche la vérité,

mais en persuadant et conseillant. Le devoir de la religion *est de ne point contraindre*, mais de persuader ; car Jésus-Christ disait à tout le monde, sans contraindre personne et laissant à tous la liberté : Si quelqu'un veut me suivre ; et à ses apôtres : Voulez-vous vous en aller ? (*Num quid et vos vultis abire?*) »

« Si l'on se servait de violence pour établir la vraie foi, *la doctrine épiscopale s'y opposerait* et dirait : Dieu, maître de ce monde, n'a pas besoin *d'un culte forcé*. Ce n'est pas pour lui, mais pour nous, qu'il veut être adoré. Il ne veut recevoir que celui qui *s'offre volontairement*, écouter que celui qui prie, ni donner le baptême qu'à celui *qui fait volontairement profession de foi.* » (Saint Hilaire, *ad Constantium*, livre 2.)

« Le glaive matériel et visible *n'est plus dans la discipline de l'Église.* » (Saint Augustin : *De fide et operibus*, chap. 2.)

« Pour ce qui regarde les évêques, vous savez *que nous ne sommes pas des violents*, mais des pasteurs, et que saint Paul ne nous donne d'autre pouvoir

que de *reprendre*, de *remontrer* et de réprimander avec toute sorte de patience. C'est une nouvelle prédication, et inouïe, que celle *qui voudrait obliger par la force.* » (Saint Grégoire le Grand, ep. 52, à Jean de Jérusalem.)

« Comme Jésus-Christ a surmonté toutes choses sans user de vengeance, mais par sa patience incroyable, de même il est plus juste à l'Église de souffrir les efforts du monde que de *prendre* les armes pour se venger, ou de blesser ceux qui nous blessent, d'autant plus que l'empire et le sacerdoce ont des ministères tout différents ; en sorte que c'est aux rois à se servir des armes, et que l'*Église n'a d'autre épée que celle de l'esprit,* qui est la parole de Dieu.

« Le roi Azarias fut frappé de lèpre pour avoir usurpé le ministère du sacerdoce, *que mérite donc le prêtre qui se sert des armes qui n'appartiennent qu'aux laïques?* S'il n'est point permis de se servir des armes en faveur de la foi de l'Église, *à combien plus forte raison est-il défendu de mettre des armées sur pied* POUR DES BIENS PASSAGERS ET TEMPORELS !

Que si quelqu'un me disait que le pape Léon s'est souvent mêlé des guerres, et que cependant il est honoré comme saint; pour dire ce que j'en pense, je ne crois pas que ce soit pour cette action qu'il soit saint..» (PIERRE DAMIEN, livre IV, ép. IX, à Odéric.)

Nous craindrions, en poursuivant nos démonstrations, de fatiguer l'attention du lecteur ; nous nous bornerons donc à dire que cette distinction des deux pouvoirs avait été tellement bien comprise par l'Église primitive, que pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, de l'an 34 à l'an 754 (de saint Pierre à Étienne), elle se renferma dans la sphère purement théologique et religieuse, sans se mêler au mouvement des intérêts temporels, et encore bien moins y participer activement.

Cette règle de conduite porta ses fruits ; elle éleva l'Église chrétienne au-dessus des hommes et des sociétés. Placée à cette hauteur, elle en devint bientôt le juge suprême. Non-seulement dans cette sphère elle y acquit une grande influence, les respects de tous, mais elle attira au sein de la catholicité bien des

âmes et obtint bien des conversions. Son effacement au milieu des intérêts de ce monde, son action purement morale et dogmatique lui donnèrent le prestige et la puissance.

CHAPITRE II. —

Influence que donne à la religion le détachement des biens terrestres. — Elle brave les Césars. — Subit le martyre, mais elle en sort triomphante. — Attrait irrésistible de l'Évangile. — Ses conquêtes spirituelles. — Luttes contre les hérésies. — Il renverse le paganisme. — L'Église catholique s'élève et étend de plus en plus son empire religieux. — Elle gouverne le monde moral en Orient et en Occident. — Empiétement des papes sur le pouvoir civil (617). — Ils se rendent indépendants du pouvoir politique (678).

Tant que l'Église catholique resta dans le domaine du spiritualisme, elle eut un pouvoir réel sur l'homme et sur sa destinée finale; elle étendit son empire en Orient et en Occident et jusque vers les confins de l'Afrique. L'Église convertit à la religion du Christ d'innombrables peuples, les uns encore barbares, les autres plus ou moins civilisés; mais tous adorant de faux dieux. La plupart de ces nations étaient plongées dans une idolâtrie abrutissante et vile, ou se livraient au culte païen ou à des cérémonies druidiques, ou bien encore à un fétichisme dégradant.

Au milieu de ce désordre moral et de cet égarement humain, apparut l'Évangile, qui eut un attrait irrésistible au sein de ces sociétés. Aussi y fit-il de nombreux prosélytes ; mais lorsque l'Église s'en écarta, tout changea de face : la religion fut compromise par ceux qui avaient été chargés de la répandre, de la faire aimer et respecter.

La tradition une fois abandonnée, les doctrines du Christ délaissées, ses préceptes divins méconnus ou violés, alors l'Église romaine se lança dans les aventures terrestres et épousa les passions des hommes, qui la firent dévier de son chemin et la jetèrent dans tous les désordres, dans tous les vices, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, même dans tous les crimes et toutes les horreurs des guerres civiles. Nous allons le prouver: mais constatons d'abord ses succès avant l'exercice du pouvoir temporel, quand l'Église n'avait d'autres armes que la parole, que sa foi en la religion nouvelle, révélée par le Christ. — Eh bien! dans cette situation modeste, mais inspirée, l'Église obtint des triomphes surprenants malgré les persécutions qu'elle eut à subir et malgré les hérésies qu'elle

avait à combattre. Premièrement, elle se trouva en présence de la puissance romaine, soit en Afrique, soit en Asie, soit en Europe ; puis elle eut à lutter contre d'anciennes religions établies, telles que la *juive* et la *païenne*, sans compter l'*idolâtrie* et une myriade d'autres sectes répandues sur toute la terre, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Disons seulement que la plus redoutable pour le christianisme fut la religion de Rome, le Paganisme, avec sa puissante hiérarchie et ses hautes protections.

Saint Pierre, cependant, se hasarda le premier à prêcher dans Jérusalem, et par son éloquence il convertit en un jour cinq mille juifs ; ensuite il vint à Antioche, à Alexandrie, puis à Rome, et dans chacune de ces villes il fit de nombreux prosélytes, y prit le titre d'évêque (*in partibus*), et y fut martyrisé, sous l'empereur Néron, l'an 64 de Jésus-Christ, lors de la première persécution des chrétiens (saint Paul fut compris au nombre des martyrs).

Les persécutions continuèrent avec plus ou moins d'intensité pendant les règnes de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère, de

Maximin, de Décius, de Valérien, d'Aurélien et de Dioclétien, de l'an 64 à l'an 305 de l'ère chrétienne, embrassant une période de deux siècles et demi, durant laquelle il y eut quelques intermittences qui permirent aux chrétiens de respirer, de se reconnaître et de se recruter (1).

La Papauté non-seulement eut à se défendre contre les Césars, mais à combattre les hérésies qui surgissaient de toutes parts, ainsi que les sophistes et les imposteurs qui prétendaient surpasser les miracles de la nouvelle religion : tels sont Simon le Magicien, Cérinthe, Ménandre le Samaritain, Dosithée, Apollonius de Tyane, et une foule d'autres qui développèrent leurs doctrines dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Après eux se formèrent les sectes des *Basilidiens;* celle des *Gnostiques* au deuxième; des *Manichéens*, des *Novatiens*, des *Paulianistes* au troisième; des *Ariens*, des *Origénistes*, des *Donatistes* au quatrième; des *Nestoriens*, des *Eutychéens* ou *Monophysites*, des *Iconoclastes* et des *Pélagiens*

(1) De saint Pierre à saint Marcelin, dernier martyr (34 à 296 de l'ère chrétienne), le Saint-Siége fut occupé par vingt-neuf papes.

(*Note de l'auteur.*)

au cinquième ; puis les fameuses disputes sur l'*Iténoticon* ou *édit d'Union* (482) de l'empereur Zénon ; enfin la regrettable querelle des *Trois chapitres*, d'où sortit le schisme d'Aquilée (sixième siècle) ; au septième nous trouvons aussi une nouvelle secte fondée par Sergius, sous la dénomination de *Monothélites.* Et qu'on ne croie pas que toutes ces hérésies, sorties de la philosophie platonicienne, de la religion juive et de la chrétienne, n'aient exercé aucune influence en Asie, en Afrique et en Europe. Elle a été immense, au contraire : pour ne parler que de ce qui s'est passé sur notre continent, nous dirons que vers la fin du quatrième siècle, les Goths, les Bourguignons, les Suèves, les Vandales, les Visigoths, les Lombards eurent connaissance des doctrines du Christ, mais qu'ils embrassèrent l'arianisme auquel ils donnèrent la préférence. Plus tard, il est vrai, ces peuples se convertirent à la religion chrétienne. Nous mentionnerons à l'instant l'époque de leurs conversions : disons d'abord que ces diverses croyances ont plus d'une fois ébranlé le Saint-Siége, sans cependant l'abattre. Ce n'est pas tout encore,

outre les différentes sectes nées au sein du christianisme et les anciens cultes qu'il fallait renverser, l'Église eut à lutter contre des religions nouvelles, contre l'islamisme, par exemple, fondé par Mahomet, en 622, c'est-à-dire au commencement du septième siècle, bien avant l'établissement, au Vatican, du pouvoir temporel. Eh bien! malgré tous ces chocs formidables et divers, la foi chrétienne sut résister à cet ébranlement général, elle triompha de tous ses ennemis et de tous les obstacles par la constance de ses martyrs et par l'éloquence de ses apologistes et des Pères de l'Église. Le christianisme, enfin, parvint à miner le paganisme dans sa base, à le faire crouler, à joncher le monde de ses ruines, à convertir *les fiers Césars eux-mêmes* au Catholicisme (1), à faire cesser les persécutions contre les chrétiens (313), à rendre obligatoire pour l'Empire romain le nouveau culte (2), à formuler les dogmes de la foi chrétienne dans le symbole du concile de Nicée (325), puis encore à stygmatiser les

(1) Constantin, en 312.

(2) Par le célèbre édit de Milan (313), de l'empereur Constantin.

hérésiarques, à détruire leurs sectes, enfin à convertir les peuples barbares.

Les Francs se firent catholiques sous Clovis en 496; les Bourguignons en 510; les Suèves en 551; les Visigoths en 587; les Lombards en 602: les Irlandais, les Anglo-Saxons et les Écossais à la fin du sixième siècle et au commencement du septième; les Allemands au huitième siècle.

Ce sont là les miracles que l'Église romaine opéra pendant les premiers siècles de sa fondation. Ainsi, qu'on ne nous dise plus que la Papauté a besoin du *pouvoir temporel* pour être forte et pour remplir sa mission apostolique; nous allons prouver, au contraire, que l'exercice de ce pouvoir l'affaiblit et compromet gravement la religion elle-même; que toutes les turpitudes dont le Vatican s'est rendu coupable, proviennent du frottement des Papes aux intérêts de ce monde. Cependant Jésus-Christ le leur défendit dans la personne de saint Pierre, son premier apôtre, et ne craignit pas de prêcher lui-même d'exemple pour édifier ses disciples.

Le Saint-Siége, lorsqu'il n'eut d'autres soins que

ceux de son Église, professa des doctrines éminemment libérales et ne s'occupa qu'à les répandre et à ramener au bercail toutes les brebis égarées. Il participa ainsi au mouvement de la civilisation et à l'affranchissement des peuples.

Au sixième siècle, on vit Grégoire le Grand travailler à l'abolition de l'esclavage et conclure, lors de l'invasion des Lombards en Italie, un traité honorable avec ces barbares, quoiqu'à cette époque la Papauté n'eût d'autres armes que la puissance spirituelle. Non-seulement ce pape les arrêta dans leurs déprédations, mais encore il fut assez heureux de convertir les vainqueurs au christianisme. C'est également sous ce pontificat que la Grande-Bretagne et les Goths ariens embrassèrent la religion du Christ.

Sur les instances de Boniface III, Phocas consentit à lui accorder le titre d'évêque universel, titre qui appartiendrait désormais, disait l'empereur, exclusivement à l'évêque de Rome et ne serait plus porté à l'avenir par les patriarches de Constantinople. Par cette décision, obtenue de l'empereur

grec, Boniface fonda l'unité de l'Église catholique, en l'année 607 de l'ère chrétienne.

Son successeur, Boniface IV, reçut, comme don, de ce même souverain, un des plus beaux monuments de Rome païenne, le Panthéon. Ce pontife le consacra à la Vierge, sous le nom de Sainte-Marie de la Rotonde. De tels succès firent naître l'orgueil dans le *cœur du Serviteur des serviteurs* et le poussèrent à la conquête des biens terrestres.

Sixte III avait déjà dérogé aux principes d'humilité et de pauvreté de l'Église primitive : il y introduisit le luxe en léguant 5,000 marcs d'argent, destinés à l'embellissement des temples chrétiens.

A mesure que la Papauté accroissait sa puissance, son ambition montait et devenait chaque jour plus exigente. Le Saint-Siége ne tarda pas d'empiéter sur le pouvoir judiciaire et d'avoir pour tous les criminels une vive sollicitude, afin d'augmenter le nombre de ses néophytes et de ses défenseurs.

Boniface V défendit aux juges de poursuivre les malfaiteurs qui se mettraient sous la protection des églises et des couvents (617). La Papauté y vit un

moyen de prosélytisme, et elle ne recula pas devant cette scandaleuse immoralité.

Après avoir sapé par sa base la puissance juridique, le pouvoir politique et civil fut violemment attaqué; la Papauté le battit en brèche jusqu'à ce qu'il fût définitivement renversé. Puis, vers la fin du huitième siècle, le pape Agathon se refusa d'acquitter le tribut que chaque pontife payait aux empereurs, lors de son exaltation ; Rome s'en affranchit et se rendit ainsi indépendante du pouvoir politique des souverains; elle leur dénia le droit de suzerain (678). Délivrée des potentats et voulant à son tour dominer, elle commença par la plèbe. Léon II eut une idée ingénieuse pour atteindre ce but : il consacra l'eau *en eau bénite*, et en aspergea le peuple, l'an 682. Ce fut là un élément nouveau de captation, dont se sert encore, à toute heure, le Pape et son clergé.

CHAPITRE III.

Da confutarsi

Les Papes convoitent le bien d'autrui. — Ils usent de subterfuge. — Zacharie et Pépin le Bref. — Chute de la dynastie mérovingienne. — Les rois lombards. — Conduite de Charlemagne envers sa femme et son beau-père. — Spoliation des Carlovingiens en faveur de la Papauté. — La puissance temporelle des Papes est acceptée et constituée définitivement (741-757). — Abus et crimes qui s'ensuivirent. — L'amour du luxe et des richesses domine l'Église. — Ingratitude de la Papauté envers la France et ses souverains. — Elle est l'ennemie traditionnelle de notre pays.

Nous arrivons à grands pas vers cette souveraineté temporelle, si ardemment convoitée par le Saint-Siége. Nous touchons à l'arbre défendu, dont on va s'emparer : il ne faut qu'une occasion, qu'un prétexte, et tout sera consommé !

Les Francs, depuis le terrible Chlodowig, n'avaient que des simulacres de rois, gouvernés par des maires du palais ; tels furent les Mérovingiens. Plongés dans la débauche et dans le crime, n'ayant nulle force, nulle autorité pour gouverner leurs

États, ils chargèrent d'autres personnages de ce soin.

Sous le pontificat de Zacharie (741-752), Pépin le Bref était maire du Palais; en cette qualité il exerçait toute l'autorité royale. Dès lors, voulant, pour le triomphe de son ambition, s'assurer de l'appui du Pape, il adressa cette question à Zacharie : « Lequel « devait porter le titre de roi, celui qui en a le nom « sans le pouvoir ni la capacité, ou celui qui en a la « capacité et le pouvoir sans le nom ? » Zacharie répondit : « *Celui qui en a la capacité et le pouvoir.* » Approuvant ainsi l'usurpation des Carlovingiens, il n'eut nulle souvenance du service immense que le fondateur de la dynastie mérovingienne (Clovis) avait rendu à la chrétienté et surtout à la Papauté.

Cette décision du Pape n'était rien moins qu'une félonie : elle encouragea Pépin dans sa criminelle usurpation. Les Carlovingiens eux-mêmes ne furent point oublieux ni ingrats envers le Saint-Siége ; ils le comblèrent de richesses et mirent entre ses mains la puissance temporelle et une couronne de roi ! voici en quelles circonstances :

Astolphe, souverain des Lombards, ayant eu des démêlés avec l'exarque de Ravenne (Eutychius), prit alors les armes contre ce dernier, renversa sa puissance et s'empara de ses domaines. Le Pape, effrayé de ce nouveau voisinage, réclama le secours de Pépin ; celui-ci accourut en Italie et parvint à chasser Astolphe de l'Exarchat et de la Pentapole, qu'il donna au Saint-Siége (754). Étienne II, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, pénétré de gratitude, accourut en France, et Pépin fut sacré roi ! (754).

Ce premier anneau des États du pape constitua le pouvoir temporel de l'Église romaine. Il s'accrut bientôt ! nous allons dire en quelles circonstances :

Didier, en montant sur le trône des Lombards, en remplacement d'Astolphe, mort en 756, attaqua le Pape Étienne, nouveau possesseur de l'exarchat de Ravenne et de quelques autres villes d'Italie ; mais le monarque lombard fut repoussé par Pépin, qui se hâta de porter secours au Vatican. Didier se vit contraint de rentrer dans son royaume et attendit pour se venger de meilleurs jours.

A la mort de Pépin, Didier chercha un appui

auprès de Charlemagne, et pensait s'en faire un allié sûr en lui donnant sa fille en mariage (770); hélas! son espoir fut cruellement déçu! A peine cette union fut-elle consacrée, que Didier eut la douleur de voir sa fille répudiée; puis deux ans après (773), ses propres États envahis par ce même gendre, à l'instigation du pape Adrien, menacé par les Lombards. Enfin, Charlemagne assiégea son beau-père dans Pavie (774), le prit et le jeta dans un monastère, où il mourut. Ce fut là le sort du dernier roi de cette vaillante monarchie lombarde. Les malheurs de l'Italie profitèrent à l'Église!... Elle en reçut les dépouilles.

En la même année 774, Charles fit don du duché de Spolette et du Pérugin. Plus tard, Louis le Débonnaire y ajouta les îles de Corse et de Sardaigne.

Les Carlovingiens, comme on le voit, comblèrent de faveurs et de largesses la Papauté! mais celle-ci en perdit bientôt le souvenir! elle les récompensa par la plus noire ingratitude... Nous allons voir comment :

Un Grégoire IV prit fait et cause pour les fils de Louis le Débonnaire, et frappa d'excommunication tous les partisans de ce malheureux roi.

La Papauté, en cette affaire, se couvrit de honte; elle se rangea du côté des parricides!... Elle ne s'arrêta pas même à cette iniquité monstrueuse envers ses bienfaiteurs ! Bientôt, une autre usurpation, suivie de meurtres, fut approuvée par l'Église.

Nous en parlions ainsi dans un récent ouvrage ;

Lorsque Charles le Chauve investit Robert le Fort du comté de Paris, en 861, il ne se doutait pas qu'il créait par là une puissance redoutable à sa race; il ne lui vint pas à la pensée que l'arrière-petit-fils de Robert mettrait la main sur les derniers Carlovingiens et les égorgerait, afin de leur ravir la couronne du grand empereur. Il ne put prévoir tout cela : il n'est pas donné à l'homme de pénétrer dans les profondeurs nébuleuses de l'avenir ; il n'y a que le temps qui, dans sa marche, les dévoile aux générations futures. Celles-ci peuvent ensuite interroger le passé, qui se découvre à leurs yeux dans sa nudité horrible. Alors tous les siècles se déroulent comme

un vaste panorama, et les hommes et les choses apparaissent dégagés de tout prestige ; alors on peut esquisser et apprécier les événements sans préjugé, sans faiblesse ni passion, en se pénétrant seulement du pur amour de la vérité et en tenant à la main le flambeau de l'histoire, flambeau éclatant, qui reflète une vive lumière sur les âges écoulés et nous les montre dans toute leur simplicité. C'est là que nous devons aller puiser des leçons ; c'est en méditant sur les ruines accumulées par le temps que les générations s'instruisent de leurs propres destinées.

Charlemagne lui-même fut tout aussi imprévoyant que son petit-fils, car c'est lui le premier qui érigea Paris en comté. Il avait la manie de morceler son empire, tout en voulant l'unité. Il aimait les ducs et les comtes, aussi en sema-t-il sur toute la surface de son royaume. Ils fructifièrent abondamment. Nous savons ce que produisit ce régime et ce que la dynastie carlovingienne en retira : il sortit de là une révolution de la pire espèce et l'anéantissement de la seconde race.

Hugues Capet, aidé des prêtres (1) (les ingrats !) accomplit tout cela ; puis, après le meurtre, les coupables se partagèrent entre eux les dernières dépouilles de leur roi. L'un eut un trône, les autres de riches abbayes.

Les Carlovingiens purent dès lors descendre dans la tombe sans que personne ne les troublât en les interrogeant sur ce qui venait de se passer. Il n'y eut pas le moindre vent sur la rive, un silence de mort régnait partout. Le crime une fois consommé, personne ne s'en émut ! aucun autel ne fut dressé pour cet holocauste (2).

Hugues Capet reçut l'oint du Seigneur des mains de l'archevêque de Reims, et tout fut dit. N'est-ce pas édifiant !... Poursuivons :

Aussitôt le renversement de la dynastie lombarde, le duché de Bénévent se trouva gouverné par des ducs et des princes particuliers : En 1407, les Normands s'en rendirent maîtres, mais ils furent expulsés par l'empereur Henri III.

(1) L'évêque Adalbéron particulièrement, qui lui livra, par trahison, Charles, dernier rejeton de la race carlovingienne.

(2) Discours sur l'histoire moderne des deux mondes.

En 1053, Henri céda ce duché au pape Léon IX, son parent. Disons, toutefois, qu'en 1046 cet empereur avait fait déposer Grégoire VI, et fait élire successivement trois Papes allemands, ses créatures; par conséquent, à cette époque, *le patrimoine* de saint Pierre était déjà au pillage : il n'est pas temps encore de parler des désordres anarchiques que la puissance temporelle des Papes fit naître ; cette situation sera mise en lumière ultérieurement. Continuons d'énumérer ici les donations les plus célèbres.

Dans les années 1077 et 1102, la comtesse Mathilde, souveraine de Toscane, fit, de son vivant, don de tous ses États au Saint-Siége (dans la personne de Grégoire VII, son amant), et, dans son zèle orthodoxe, elle se sépara successivement de deux époux, parce qu'elle ne les trouvait pas assez dévoués au Vatican (1).

En premières noces elle avait épousé Godefroy le Bossu (1063) ; en deuxièmes, Guelfe V, duc de Bavière (1089). Ce dernier fut déshérité.

(1) C'est peut-être aussi à cause des libéralités de cette princesse qu'Amédée Renée l'a qualifiée de *grande Italienne*.

Par ces munificences princières les États de l'Église s'accrurent des villes de Bolsena, Bagnara, Montefiascone, Viterbe, Civita-Vecchia, Civita-Castellana, Corneto, Bracciano, etc., qui formèrent le prétendu patrimoine de saint Pierre. Puis, en 1274, Philippe le Hardi étendit les domaines du Saint-Siége jusqu'en France : il donna le comtat Venaissin à Grégoire X; et, sous Clément VI, la ville d'Avignon et ses dépendances y furent annexées (1348). Jeanne de Sicile, comtesse de Provence, fit cette cession au Pape, moyennant redevance.

La Papauté, dans son amour insatiable des richesses, ne s'en tint pas là. Elle empiéta chez ses voisins par la violence et par la spoliation, par la ruse et par le crime. Plus d'une fois on la vit prendre les armes ou recourir au meurtre, à la trahison pour s'emparer des biens d'autrui, pour anéantir autour d'elle les petites souverainetés indépendantes et jusqu'aux républiques d'Italie : Citta-di-Castello, Citta-delle-Pieve, en 1502; Ravenne, Imola, Faenza, Forlimpopoli, Césène, Cerva, Rimini, en 1501 et 1503; Bologne, 1513, et toutes les Ro-

magnes; Pérouse, en 1520; Camerino, en 1538; Ferrare et Comacchio, en 1597; le duché d'Urbin, en 1631, etc. Ainsi, du huitième au dix-septième siècle, (de 754 à 1631) les États de l'Église ne cessèrent de s'étendre, soit par la générosité des princes chrétiens, soit par des usurpations violentes de la part des Papes. En voulez-vous des preuves? Les voici :

Alexandre VI, après avoir aidé Sforce, les Vénitiens, Ferdinand d'Aragon, Isabelle de Castille, à chasser Charles VIII d'Italie, lors de la rapide conquête du royaume de Naples par ce prince chevaleresque (1495), devint, à l'avénement de Louis XII, l'ami de ce monarque. Il y eut entre eux alliance intime et connivence. Alexandre, fort de cet appui, songea à deux objets principaux : premièrement à dépouiller les princes ses voisins et à reprendre les terres qui avaient fait partie du domaine du Saint-Siége ; secondement à donner une couronne à César Borgia, un de ses fils naturels (1). L'argent manquait pour l'accomplisement de tels desseins : pour s'en

(1) Il eut quatre fils et une fille illégitimes d'une dame romaine nommée Vanozzi.

procurer, Alexandre simula une croisade, qu'il publia dans toute la chrétienté. « Le produit en fut exorbitant ; le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. » Le Pape se chargea du partage ; il prit d'abord tout ce qu'il fallait à son fils César pour soudoyer les troupes alliées contre les barons romains, dont les domaines étaient à sa convenance. Cet or fut obtenu par la fraude et sous le voile de la religion ; mais c'est peu encore, passons à d'autres faits : De concert avec son père, et sans qu'aucune agression y eût donné prétexte, César Borgia entreprit la conquête de la Romagne, fit périr par le fer et par le poison le plus grand nombre des petits souverains qui régnaient dans la Romagnole. César se fit investir, en 1501, du titre de duc de la Romagne; il ne jouit pas longtemps du fruit de ses forfaits : à la mort d'Alexandre VI, César Borgia fut chassé de ce duché par le pape Jules II.

Après l'annexion de la Romagne aux États de l'Église, Jules II obtint encore d'autres terres, qu'il arracha à Venise par suite de la coalition de Cambray.

Léon X ne fut pas plus scrupuleux dans les moyens d'accroître sa puissance. Aussitôt qu'il se sentit assez fort, il s'empressa de rétablir sa famille à Florence (les Médicis), et dépouilla également plusieurs seigneurs et princes italiens pour enrichir ses parents et en même temps pour accroître les domaines du Vatican.

Il nous suffira de citer un seul exemple des violences commises par la Papauté, pour édifier complétement le lecteur sur le cynisme qui présidait à ces exactions : Les papes Alexandre VI, Jules II et Léon X, n'ayant pu se rendre maîtres par les armes du duché de Pérouse, qu'ils convoitaient depuis longtemps (duché possédé et gouverné par Paul Baglioni), Léon imagina, en cette conjoncture, d'agir par la ruse : il cajola Baglioni en lui faisant mille protestations d'amitié, l'attira à Rome et lui fit trancher la tête (1520). Cet infâme guet-apens *donna* Pérouse à la Papauté ! — O Pérouse ! tes annales sanglantes seront le tombeau de la Papauté !

Alexandre, Jules II, Léon X, prirent les armes contre la France et furent ses plus perfides ennemis.

En ceci ils suivirent la tradition du Vatican. D'ailleurs est-ce que la France, dans la personne de ses rois et de ses empereurs, n'a pas été constamment trahie par les Papes ?

Zacharie ne contribua-t-il pas à renverser la dynastie mérovingienne, à enfermer Childéric III dans un couvent et à l'y faire périr? Le pape Grégoire IV ne prit-il pas fait et cause pour les fils de Louis le Débonnaire et ne soutint-il pas les parricides contre le malheureux empereur? Étienne VI n'approuva-t-il pas le meurtre et l'usurpation de Hugues Capet sur le dernier des Carlovingiens (Louis V, *dit le Fainéant*) ? Les premiers Capétiens, tels que le roi Robert, Philippe-Auguste, Philippe le Bel, ne furent-ils pas frappés d'excommunication et leur royaume maudit par les pontifes Jean XVI, Célestin III et Boniface VIII ? Les Valois furent-ils mieux traités? Jeanne d'Arc, qui sauva la France et Charles VII, fut excommuniée et brûlée vive sur un bûcher du Saint-Office, par la main des prêtres. Son seul crime était d'avoir délivré sa patrie de l'Anglais. Louis XI se vit arracher nos libertés gallicanes et fut

trahi par la Papauté au moyen du cardinal La Balue, qui appuyait la *ligue dite du bien public*, où le Pape figurait secrètement et y prenait une part active. Alexandre VI aida les coalisés à chasser d'Italie Charles VIII.

Les Valois-Orléans furent encore plus malheureux avec les successeurs de saint Pierre : Louis XII, d'abord allié intime du pape Borgia, fut pareillement trahi par ce pontife, puis expulsé également d'Italie en 1503. Ensuite Jules II forma contre Venise la ligue de Cambray et y entraîna Louis XII, et lorsque ce Pape eut obtenu du roi tout ce qu'il désirait, il l'abandonna sous les murs de Venise, tourna ses armes contre le pauvre *dupé*, l'excommunia, fomenta une terrible coalition contre la France, fit subir à notre pays des désastres inouïs, et le mit, tout mutilé, sur les bords de l'abîme. Jean de Médicis, connu plus tard sous le nom de Léon X, avait déjà combattu la France à Ravenne à côté de Jules II; arrivé au trône pontifical à la mort de Jules, il prit aussi les armes contre notre patrie à la bataille de Marignan, et ne fit la paix avec François Ier qu'en signant le

fameux concordat de 1516. Henri III fut assassiné, à l'instigation de Rome, par Jacques Clément, moine dominicain. Ce roi, cependant, avait été un des instruments serviles du Vatican, lors de la Saint-Barthélemy.

Quant aux Bourbons, la Papauté ne les épargna pas davantage : le Béarnais fut excommunié plusieurs fois par le Saint-Siége, puis assassiné lorsqu'il occupait le trône. Le frère convers Ravaillac se chargea de la besogne ; sept tentatives de meurtre avaient déjà eu lieu contre ce prince. Louis XIV, ce roi si orthodoxe, fut insulté, dans la personne de son propre ministre à Rome, par les sbires du pape Alexandre VII, qui laissèrent tuer impunément le page du maréchal de Créqui, sous les yeux de l'ambassadrice (1622) ; mais le roi sut venger cette injure. — Louis XIV eut encore des démêlés avec Innocent XI pour les quatre articles, et au sujet de quelques immunités réclamées par l'Église. Ce pontife refusa de recevoir dans sa capitale notre ambassadeur. Le monarque français s'apprêtait à tirer vengeance d'un tel affront, lorsque Innocent XI mourut. Alexandre VIII publia une

bulle de condamnation contre les quatre articles, c'est-à-dire contre nos libertés gallicanes, et disgracia les prélats français qui y avaient pris part. Ainsi, sous les Valois et sous les Bourbons seulement, la Papauté nous donna près d'un siècle de guerres religieuses (de François Ier à Henri IV), et pendant ce siècle néfaste éclata la Saint-Barthelémy, et plus tard les dragonnades !

C'est là le résultat de notre intimité avec Rome. Nous engageons nos lecteurs à le méditer !

Voyons la conduite que tint la Papauté après la Révolution française de 1789 :

Pie VII désapprouva la constitution civile du clergé, trahit la France, se ligua contre elle avec les Austro-Russes. — L'Assemblée nationale indignée, s'empara, par représailles, du comtat d'Avignon (1791) ; puis, sous le Directoire, Bonaparte prit au Saint-Siége, Urbin, Ferrare, Bologne, Ancône, et força le Pape à payer, à titre d'indemnité de guerre, trente-un millions. Mais Pie VI, plein de haine envers la France, fit assassiner Basseville au mois de janvier 1793 et le général Duphot au mois de

décembre 1797. Ces deux crimes, à l'époque où ils furent commis, soulevèrent d'indignation le peuple ; un cri universel de vengeance retentit d'un bout à l'autre de la République ; néanmoins le Sacré-Collége en fut peu ému.

Le général Duphot se trouvait à Rome, par ordre du Directoire, pour organiser la république Cisalpine. De là les malédictions et l'assassinat. — Ce second meurtre fut commis devant l'hôtel de notre propre ambassadeur, Joseph Bonaparte. Certes, aucun ne resta impuni, surtout ce dernier :

Le général Berthier reçut l'ordre du Pouvoir exécutif de se porter sur Rome, de s'en rendre maître, et de s'emparer de la personne du Pape, de Pie VI. Ces instructions furent promptement exécutées : on prit Rome, on conduisit en France le pontife, puis on prononça sa déchéance (1797).

Trois années s'écoulèrent sans gouvernement clérical.... Cependant, il n'y eut aucun cataclysme dans la société chrétienne. Ce ne fut qu'en l'année 1800, lorsque le Premier Consul visait à l'empire, qu'on sentit le besoin d'un pontife. *Barnabé Chiaramonti*

fut nommé, sous le nom de Pie VII : — Napoléon, voulant obtenir les sympathies et les suffrages du clergé, signa le fameux concordat de 1801 et accorda au Saint-Siége de grandes faveurs. Pie VII, ému par tant de bontés, le sacra bientôt Empereur (1804) ; mais le Pape n'en resta pas moins, secrètement, l'ennemi cauteleux et des plus perfides, de son nouveau bienfaiteur. Dès que le Pape put, sans danger, manifester son aversion pour la race des Bonaparte et la trahir, il le fit!...

L'empereur Napoléon ne tarda point à comprendre toute l'étendue de ses faiblesses à l'égard du Vatican ; il vit, mais un peu tard, que cette politique de concessions et d'accommodement le conduisait à sa perte ; que toutes les transactions ne changeraient pas la nature des choses : rendre vert ce qui est *noir* et *blanc*.

La Papauté, comme puissance temporelle, profondément attachée aux doctrines et aux institutions de la vieille Europe, ébranlée ou renversée par la révolution, avait lié étroitement sa cause à celle des monarchies et des aristocraties du continent, sans

leur demander préalablement compte de leur orthodoxie ou de leur dissidence.

L'alliance de l'Autriche joséphiste ne lui répugnait pas plus que celle de l'Angleterre et de la Prusse protestantes et de la Russie schismatique. « La coa-« lition dont s'occupe le gouvernement britannique, « est une chose grave et utile, disait le cardinal de « Bernis. *Le gouvernement pontifical est tout prêt à « y adhérer et à lui prêter son concours ;* c'est pour « lui un droit et une obligation ; mais pour le « moment Sa Sainteté ne désire pas aller plus « avant (1). »

Dès 1806 les illusions de Napoléon s'étaient dissipées ; il commençait à découvrir la trame ténébreuse qui allait l'envelopper. Il fut obligé, en effet, l'année suivante, par suite des menées secrètes de Pie VII, de faire occuper Rome par le général Miollis et d'annexer tous les États de l'Église à l'Empire français. Puis, en 1809, le Pape ayant lancé une bulle d'excommunication contre Bonaparte, l'Em-

(1) *L'Église romaine devant la révolution*, t. I, p. 195, 196. Crétineau-Joly.

pereur fit arrêter immédiatement le Saint-Père, qui fut conduit en France et détenu à Fontainebleau.

Pie VII ne se ralentit pas dans sa haine : de sa prison il adressait de ferventes prières au ciel pour le triomphe de la coalition. Quand celle-ci envahit la France, le Pape se rangea avec joie du côté de l'étranger et prononça la déchéance de Napoléon Ier et de ses descendants. Il s'empressa de reconnaître pour roi Louis XVIII.

Nous nous arrêtons ici.

Les événements nous démontreront ce que nous devons attendre encore de la Papauté!... Nous nous bornerons seulement à faire cette réflexion : que si le glorieux conquérant de l'Italie avait suivi les sages conseils de l'agent français en Toscane, de Miot, depuis comte de Mélito, lorsqu'il insistait près de l'Empereur pour le déterminer à recueillir le véritable fruit de nos conquêtes, la dynastie des Bonaparte n'aurait probablement point éprouvé de revers ni d'interruption de règne en obtenant ces immenses résultats, qui étaient :

1° L'anéantissement complet de la puissance de la maison d'Autriche en Italie ;

2° Le renversement du gouvernement du Pape.

« Je m'étais convaincu, disait-il, que la France « libre n'avait pas d'ennemi plus redoutable que ce « pouvoir (1). » Hélas ! les faits l'ont bien prouvé et lui ont donné trop tôt raison.

(1) Miot. *Mémoires*, t. I, p. 84.

CHAPITRE IV. — Più vettà !

La religion est gravement compromise par ceux qui étaient chargés de la défendre. — Elle perd de son prestige. — Coups funestes. — L'Église n'a de sécurité nulle part. — La Papauté ne cesse d'appeler l'étranger en Italie. — Les guerres et les désordres se perpétuent à Rome et dans toute la Péninsule. — Scandales des Papes lors de leur élection. — Anti-papes. — Grand schisme d'Orient. — Guerre entre les empereurs d'Allemagne et la Papauté au sujet des investitures. — Querelle du pape Innocent avec Louis le Jeune. — Condamnation des doctrines d'Abailard et d'Arnaud de Brescia, son disciple. — Tentatives de réformations dans l'Église romaine. — Arnaud chasse le Pape du Vatican. — Il proclame la république. — Le gouvernement républicain se soutient dix ans consécutifs. — Il est renversé par les efforts réunis de l'empereur Barberousse et d'Adrien IV. — Arnaud est pris et décapité (1155). — Démêlés d'Adrien avec ses bienfaiteurs. — Innocent, maître absolu dans Rome et au dehors. — Il met la France en interdit et frappe d'excommunication Philippe-Auguste. — L'Angleterre est mise en interdit. — Jean-Sans-Terre excommunié. — Ce pontife prend une part active aux querelles de succession à l'empire d'Allemagne. — Partout les Papes fomentent le désordre. — L'inquisition introduite en France (1255). — Pragmatique-sanction de 1268. — La simonie est pratiquée sur une vaste échelle par la cour de Rome. — La chaire de saint Pierre est mise à l'encan. — Excommunication de Philippe le Bel. — La France est de nouveau mise en interdit. — Arrestation de Boniface. — Son successeur est empoisonné. — Grands troubles à Rome. — Schisme d'Occident. — Clément V fuit de Rome. — Les Papes à Avignon. — Deux siéges de saint Pierre. — Rome et Avignon. — Rienzi proclame de nouveau la république à Rome. — Il chasse le légat du Pape et les barons. — Il prend les titres de libérateur et de tribun de Rome. — Il travaille à fonder l'unité de l'Italie sous un seul gouver-

nement républicain. — Vicissitudes qu'il éprouve. — Sa mort (1354). — Pragmatique-sanction de Bourges (1438). — Réflexions sur ce qui précède.

Maintenant que nous connaissons comment la puissance temporelle des Papes se constitua, parlons des conséquences morales et politiques qui découlèrent de ce nouvel état de choses. Nous verrons si elles ne réagirent pas contre la religion, tout en la compromettant gravement. Suivons à pas rapides les événements, à partir de la réunion, en une seule main, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel de la Papauté. Il semblerait, à première vue, que l'influence morale du Saint-Siége dût s'en accroître? C'est une erreur! les faits sont contre : de ce moment la Papauté ne cesse d'appeler l'étranger en Italie, de perpétuer les guerres, les discordes, l'anarchie et le scandale au sein de la cour de Rome.

« Les Papes, dans les premiers siècles, sujets des empereurs romains, puis vassaux des empereurs carlovingiens, se sont vus, au moyen âge, pressés de divers côtés. Et, pour se maintenir en équilibre, le Pape a appelé tantôt la France contre l'Allemagne,

et tantôt l'Allemagne contre la France. C'est ainsi que nous sommes entrés plusieurs fois en Italie. Charles d'Anjou a voulu conquérir la couronne de Naples, et François Ier le duché de Milan ; mais les Vêpres Siciliennes d'un côté et la bataille de Pavie de l'autre ont dû nous donner le conseil de ne plus tenter de pareilles entreprises (1). »

A peine le pouvoir temporel des Papes est-il constitué que l'on voit surgir parmi les princes de l'Église trois anti-papes : *Théophylote*, *Constantin* et *Philippe :* Ceci se passait en l'an de grâce 757, sous le pontificat de Paul Ier, c'est-à-dire *trois années après l'ère temporelle des Papes!...* Son successeur, Étienne III, ne fut pas plus heureux : il fut contraint par l'anti-pape Constantin d'abandonner la chaire de saint Pierre et de la laisser occuper pendant treize mois par son compétiteur (768-770). Adrien Ier, qui succéda à Étienne III, fut inquiété par Didier, roi des Lombards, et sans Charlemagne la Papauté eût été renversée, au moins temporelle-

(1) Discours de M. Dupin aîné, prononcé au Sénat dans la séance du 29 mars 1860.

ment. La monarchie lombarde aurait recouvré ce qu'elle avait perdu sous Pépin, et n'eût point été engloutie par les rois francs.

Nous connaissons comment la Papauté en témoigna plus tard sa reconnaissance : Grégoire IV prit parti contre Louis le Débonnaire et ce fut un Étienne VI qui approuva le meurtre et l'usurpation de Hugues-Capet sur le dernier des Carlovingiens. Benoît III se fit élire en 855, malgré l'opposition des empereurs Lothaire et Louis. Il eut à lutter contre Anastase, anti-pape. — Nicolas Ier, successeur de Benoît, lança une excommunication contre Lothaire, roi de Lorraine, arrière-petit-fils de Charlemagne. Le pouvoir que les Carlovingiens mirent aux mains de la Papauté tourna contre eux : ils en furent les premières victimes. Charles le Chauve eut également des démêlés avec Adrien II, au sujet d'un évêque qui avait été condamné en France. Le Pape niait la compétence de la justice civile à l'égard du clergé, et voulait le soustraire à la juridiction française pour n'importe quel crime. Ce fut là le premier résultat du pouvoir temporel du clergé : anarchie d'une part

et empiétement de l'autre. Nous ne suivrons pas ici toutes les vicissitudes auxquelles la Papauté a été livrée par suite de l'ambition des princes de l'Église, depuis qu'ils avaient à la fois en perspective la tiare de saint Pierre et une couronne ! Qu'il nous suffise de dire qu'avant l'exercice du pouvoir temporel par l'Église romaine, il n'y eut que sept anti-papes dans l'espace de huit siècles ; et lorsque le Saint-Siége a possédé la force spirituelle et la force temporelle, le nombre des anti-papes a été de trente-huit pendant une période de sept siècles seulement (de 757 à 1440). D'ailleurs en voici la liste par ordre chronologique :

Ère chrét.	Papes.	Anti-papes sous le pouvoir spirituel.	
251.	Sous Corneille. . . .	Novatien.	1
366.	Sous St. Damase. . .	Ursin.	1
498.	Sous Symmaque. . .	Laurent.	1
685.	Sous Jean V.	Pierre et Théodore. . .	2
687.	Sous Sergius Ier. . .	Théodore et Pascal. . .	2
		Total.	7

Ère chrét.	Papes.	Anti-papes sous le pouvoir spirituel et temporel.	
757.	Sous Paul Ier.	Théophylote, Constantin et Philippe.	3
		A reporter.	3

Ère chrét.	Papes.	Anti-papes sous le pouvoir spirituel et temporel.	
		Report.	3
768.	Sous Étienne III. . .	Constantin.	1
795.	Sous Léon III.	Deux compétiteurs. Ils firent subir à Léon III d'horribles traitements.	2
824.	Sous Eugène II. . . .	Zizime.	1
855.	Sous Benoît III. . . .	Anastase.	1
891.	Sous Formose. . . .	Sergius.	1
904.	Sous Sergius III. . .	Jean IX.	1
956.	Sous Jean XII. . . .	Léon VIII.	1
972.	Sous Benoît VI. . . .	Boniface VII (Francon). .	1
975.	Sous Benoît VII. . .	De nouveau Boniface. .	1
985.	Sous Jean XIV. . . .	Encore Boniface VII. . .	1
985.	Jean XV, non sacré par suite de compétition.		
997.	Sous Grégoire V. . .	Jean XVI.	1
1012.	Sous Benoît VIII. . .	Grégoire VI (Léon).. . .	1
1033.	Sous Benoît IX. . . .	Sylvestre et Jean XX. .	2
1044.	Sous Grégoire VI. . .	Benoît IX., Sylvestre III et Jean XX.	3
1057.	Sous Étienne IX. . .	Benoît X.	1
1058.	Sous Nicolas II. . . .	Encore Benoît.	1
1061.	Sous Alexandre II. .	Honoré II.	1
1080.	Sous Grégoire VII. .	Clément III..	1
1099.	Sous Pascal II. . . .	Albert et Théodoric. . .	2
1118.	Sous Gélase II. . . .	Maurice Bourdin.	1
1124.	Sous Honoré II. . . .	Calixte III.	1
1130.	Sous Innocent II. . .	Anaclet et Victor. . . .	2
1159.	Sous Alexandre III. .	Pascal III, Victor IV, Calixte et Innocent. . . .	4
1316.	Sous Jean XXII. . . .	Pierre de Corbière. . . .	1
1429.	Sous Martin V. . . .	Clément V.	1
1431.	Sous Eugène IV. . .	Félix V..	1
		Total.	38

PAPES QUI ONT RÉSIDÉ A AVIGNON.
(SCHISME D'OCCIDENT.)

1305.	Clément V.	1352.	Innocent V.
1316.	Jean XXII.	1362.	Urbain V.
1334.	Benoît XII.	1370.	Clément VII, anti-pape.
1342.	Clément VI.	1394.	Benoît XIII, anti-pape.

En 1670, sous Clément X, il y eut à Rome une vacance de plusieurs mois par les intrigues des cardinaux.

Ainsi nous voyons par ce tableau, si éloquent pour la thèse que nous soutenons, combien l'amour des richesses et l'esprit de domination (au temporel et au spirituel) ont fait négliger les intérêts du ciel pour ceux de la terre et soulever dans l'âme des Papes les passions les plus criminelles. Toutes les fois que le conclave devait se réunir, aussitôt mille intrigues, mille ruses, milles perfidies se tramaient autour de lui ou dans son sein ; ces machinations, ces scandales s'étalaient dans Rome avec un cynisme révoltant et une audace inouïe. Fréquemment ils y produisaient la guerre civile et le meurtre :

En 799, Léon III fut victime d'une conspiration, ourdie contre lui par ses compétiteurs : des assassins l'assaillirent et lui firent souffrir d'affreuses mutilations, puis l'enfermèrent dans un monastère. Léon

put s'en échapper au bout de peu de temps de détention, et se réfugia en France, près de Charlemagne. Ce prince le ramena bientôt en Italie et le rétablit sur son trône. — En échange, le Pape mit sur la tête de Charlemagne la couronne impériale (800), qui passa ensuite à Louis le Débonnaire (814), puis, sous Jean VIII, à Charles le Chauve (975).

Jean VIII fut pris et jeté en prison par Lambert, duc de Spolette, lequel se rendit, un instant, maître de Rome. Jean parvint aussi à s'évader et se retira près de Louis le Bègue, qui lui fournit les secours nécessaires pour reprendre la tiare et la souveraineté temporelle. Inquiété par les Sarrasins, il implora l'empereur de Constantinople : Basile le délivra de ces redoutables ennemis (872-882).

Le pape Formose, lors de son élection, se créa d'implacables compétiteurs parmi ses rivaux, dont l'ambition fut déçue. Il y eut, sous son pontificat, un anti-pape, Sergius (891-896).

Formose fit empereur ce même duc de Spolette, Lambert, qui avait emprisonné le pape Jean VIII, son prédécesseur. Enfin, mécontent de ce prince,

il mit à sa place Arnoul, roi de Germanie (896). Ce fut ainsi que la couronne impériale passa aux mains de l'Allemagne. La diète de Tribur en avait fait un roi (888), le Pape en fit un empereur. Cet Arnoul était un bâtard de Carloman, roi de Bavière et petit-fils de Louis le Débonnaire.

Étienne VI succéda à Formose en 896; sa haine contre son prédécesseur éclata dans toute sa sauvage énergie; elle se traduisit par un drame horrible : A peine le corps de Formose était-il refroidi, qu'Étienne le fit déterrer et revêtir de ses habits pontificaux, puis présenta ce cadavre dans un concile, l'accusa d'avoir usurpé la chaire de saint Pierre, et dûment condamné par cette magistrature improvisée, Étienne lui fit trancher la tête par la main du bourreau, ensuite ses restes mutilés furent jetés dans le Tibre. Cette hideuse et atroce vengeance souleva d'indignation le peuple, qui se précipita sur Étienne, le chargea de fers et l'enferma dans un cachot, puis l'y étrangla. Tel fut le dénouement de cette épouvantable et monstrueuse tragédie. Ce pontife eut quatorze mois de règne.

Léon V, un mois après son exaltation (903), fut mis en prison et y mourut de chagrin au bout de dix jours de détention.

Dès lors la Papauté fut à la merci de trois femmes (les deux Théodora, mère et fille, et la Marozie, sœur de celle-ci), fameuses par leurs débauches, leur beauté et leur esprit d'intrigue ; elles devinrent l'âme d'un parti constamment en lutte avec les Allemands, et qui ne nomma pas moins de huit Papes en l'espace de soixante années environ, de 904 à 963 : (Sergius III, Jean X, Jean XI, Léon VIII, Étienne VIII, Martin III, Agapet II, Jean XII).

La faction germanique n'obtint pendant cette période que quatre Papes : (Anastase III, Landon, Léon VI et Étienne VII).

L'influence du beau sexe l'emporta. Marozie fit élire Papes Sergius III, son amant (903), Anastase III (911), et Landon (914). Sergius, par ses vices, souilla la chaire de saint Pierre; il en fut chassé. Jean X, amant de la deuxième Théodora, sœur de Marozie et sa rivale, le remplaça (914) ; mais la Marozie, qui le redoutait, le fit périr avec l'aide de

Guido, duc de Toscane, son second époux. En 931, elle parvint à faire monter sur le trône pontifical l'un de ses fils, âgé seulement de vingt-cinq ans, sous le nom de Jean XI. Ce Pape fut emprisonné avec sa mère au château Saint-Ange, par Albéric, autre fils de Marozie, où il mourut ainsi que sa mère (1).

Au milieu de cette anarchie et de ces violences, Léon VII prit la tiare et représenta le parti germanique. Ce Pape mourut peu de temps après : son pontificat n'eut rien de remarquable, si ce n'est qu'il défendit le mariage des prêtres (936-939). Étienne VIII régna également trois années, de 939 à 942, et sa personne ne fut point épargnée : on la défigura en lui jetant à la face de l'eau corrosive.

Agapet, se voyant inquiété par Bérenger II, qui était devenu roi d'Italie (950) avec l'appui d'Othon le Grand, appela de nouveau ce prince. Othon, profitant de son influence, voulut se rendre maître de

(1) Albéric, fils aîné de Marozie, ayant reçu un soufflet de son beau-père, Hugues de Provence, le força à prendre la fuite, massacra ses gardes et jeta sa mère et son frère consanguin en prison pour se venger de cette injure. Il eut l'appui de la jeunesse de Rome pour l'exécution de ses projets. (*Note de l'auteur.*)

la Péninsule et en faire un fief relevant de l'Allemagne ; mais Bérenger résista le plus qu'il pût. Pendant ces querelles, Agapet mourut (956). Jean XII lui succéda.

Ce pontife n'avait que dix-huit ans et était fils d'Albéric, patrice, de Rome de ce même Albéric qui fit périr si misérablement sa mère, son frère Jean XI et son beau-père.

Jean XII embrassa la cause d'Othon, roi de Germanie, lui donna le titre de roi d'Italie et le couronna empereur (962) ; et dans cette même année, Othon s'empara de Bérenger et le jeta dans les prisons de Ramberg, où il mourut (966).

A partir de cette époque les souverains d'Allemagne se conduisirent envers les Papes et envers les peuples d'Italie comme de vrais despotes. Jean XII s'aperçut bientôt qu'il venait de se donner un maître et non un soutien. Il voulut revenir sur ses pas, et se ligua contre Othon avec Adalbert, fils du malheureux Bérenger, mais, hélas ! il était trop tard !

L'empereur, plein de courroux, le fit déposer par un concile qui le déclara coupable de sacriléges

de toutes sortes, et Léon VIII fut élu à sa place. Jean XII, quelque temps après, rentra dans Rome, en 964, et se livra à d'atroces vengeances. Les uns prétendent qu'il mourut d'excès de débauches en cette même année, d'autres qu'il fut assassiné.

Par suite de cette mort violente, Benoît V fut élu par le parti italien, opposé à la faction allemande qui avait fait asseoir, pour un instant, Léon VIII sur le Saint-Siége. Othon, irrité de l'élection de Benoît, saisit sa personne et l'enferma dans une des prisons d'Hambourg, où elle mourut (965). Jean XIII, au bout de peu d'années de règne, fut chassé de Rome (972). Benoît VI n'eut pas un meilleur sort : ce Pape fut renversé et jeté dans un cachot par l'anti-pape Francon (Boniface VII) : il y périt de mort violente : Benoît fut étranglé dans sa prison (974). Benoît VII et Jean XIV eurent à lutter pendant leur pontificat contre ce terrible Boniface VII, anti-pape, qui s'empara un moment de la tiare (985).

Jean XVI fut renversé du Saint-Siége et on lui fit subir un traitement horrible : on eut la cruauté de lui couper le nez et la langue et de lui arracher les

yeux. Il mourut peu de temps après des suites de ces mutilations barbares (966).

Grégoire V, neveu de l'empereur d'Allemagne (d'Othon III), eut à combattre, conjointement avec son oncle, un anti-pape qui se faisait nommer Jean XVI ; ils l'expulsèrent de Rome (997).

Grégoire, se sentant soutenu, s'immisça jusque dans les alliances matrimoniales des princes, et le malheureux Robert, roi de France, se vit frapper d'excommunication par ce pontife, pour avoir commis le crime *énorme* d'épouser Berthe, sa cousine ; il fut obligé de la répudier et de faire une pénitence de sept années (998). Ce Pape inexorable fut chassé du Vatican et mourut en exil (999).

Benoît VIII, son successeur, soutint également une lutte contre un anti-pape du nom de Léon ou Grégoire VI. Ce dernier contraint son antagoniste à quitter le Saint-Siége et à sortir de la capitale du monde catholique. Benoît implora la protection de l'empereur Henri III, et ce prince le réintégra sur la chaire de saint Pierre. Sa Sainteté eut ensuite à combattre les terribles Sarrasins, qui avaient envahi ses

Etats ; elle se mit à la tête des troupes chrétiennes et extermina l'ennemi (1016). Ce fut le premier Pape guerrier qui apparut sur la scène du monde. Hélas ! combien cette mission était en désaccord avec les préceptes de l'Évangile ! Il y avait longtemps, malheureusement, qu'ils avaient été foulés aux pieds par les prétendus disciples du Christ.

Benoît IX fut placé sur le trône pontifical à l'âge de douze ans, en 1033. Bientôt il se livra à toutes espèces d'infamies : le scandale était si grand à la cour de Rome, qu'on se vit obligé, en 1045, de le déposer ; mais il parvint deux fois à se faire réintégrer. Il résigna ses fonctions en l'année 1048, n'ayant alors que vingt-sept ans. Pendant ce règne si agité, il y eut plusieurs anti-papes.

En 1044, sous Grégoire VI, trois autres pontifes se disputaient le Saint-Siége : Benoît IX, Sylvestre III, et Jean XX, et tout le patrimoine de saint Pierre était au pillage. A force d'or, Grégoire écarta ses compétiteurs et se préoccupa ensuite de réformer l'Église ; mais des cardinaux ambitieux et l'empereur Henri III, dit le Noir, l'entravèrent dans ses

bonnes dispositions, dans ses sages réformes. Abreuvé de dégoût, il abdiqua le pontificat (1046).

Léon IX, ce second Pape guerrier, encore plus malheureux, porta les armes contre les Normands, fut battu et fait prisonnier (1053). On le retint enfermé une année entière, puis on le remit en liberté et, reconduit à Rome; il y mourut un an après son retour (1055).

Victor II lui succéda : ce fut l'empereur Henri III qui le revêtit de la pourpre. Ce prince avait déjà fait élire deux autres Papes. Victor était honnête; il s'efforça de déraciner la simonie; et ne put en venir à bout : le mal était trop profond; ses racines s'étendaient à toute l'administration cléricale. Enfin Victor se fit de tels ennemis, qu'ils tentèrent de l'empoisonner au moyen d'un breuvage mis dans son calice.

Étienne IX, son successeur, s'opposa au mariage des prêtres; il eut à combattre un anti-pape, Benoît X, en 1057. Étienne échoua dans ses entreprises. Il mourut la même année.

Nicolas II monta sur le trône pontifical par l'influence de l'impératrice Agnès, mère de Henri IV. Se

trouvant en présence de deux anti-papes, Benoît X et Honoré II, il parvint à faire déposer un de ses compétiteurs, Benoît X, ainsi que deux évêques de Toscane et de Lombardie. — Sa Sainteté, en vertu de son pouvoir temporel, investit les Normands Richard et Robert Guiscard, le premier, de la principauté de Capoue, le deuxième, de la Pouille et de la Calabre (1059); ces princes devinrent par conséquent vassaux de l'Église. Puis, voulant faire cesser l'anarchie qui régnait à chaque vacance de la Papauté, elle régla dans un concile les formalités à suivre pour l'élection d'un Pape. Cela n'empêcha pas son successeur, Alexandre II, d'avoir de vifs démêlés avec l'anti-pape Honoré II; il en sortit triomphant, il est vrai. Alexandre se fit restituer aussi quelques terres que les Normands avait enlevées à la Papauté (1061-1073).

Nous voici à Grégoire VII, célèbre par les réformes qu'il introduisit dans l'Église et par ses prétentions ultramontaines et autocratiques.

Ce pontife suscita la fameuse *querelle des Investitures*, si grosse d'orages et si scandaleuse en même temps, dont l'origine et la faute remontent

à Pépin et à Charlemagne. Ces nouveaux parvenus, non contents de fonder le pouvoir temporel des Papes, instituèrent encore celui du clergé : ils le dotèrent de riches abbayes où se trouvaient annexés d'immenses domaines.

Les titulaires furent investis de titres et de droits seigneuriaux et féodaux, tout comme les archevêques et les évêques métropolitains, qui reçurent également des terres considérables, dues à la libéralité de Pépin et de Charlemagne.

Le pouvoir temporel de la Papauté ne fut pas seulement exercé par le Pape-roi, mais encore par tous ses suffragants, c'est-à-dire par les archevêques, par les évêques, par les abbés et par tous les ordres cléricaux relevant de Rome.

Les successeurs des Carlovingiens ne furent que trop portés à suivre l'exemple de leurs prédécesseurs; ils firent de nombreuses donations au clergé. Ces biens étant des fiefs, étaient, de même que les autres fiefs, conférés conformément à la coutume féodale. Les abbés, les archevêques et les évêques eurent le titre de prince, de duc, de comte, de baron, selon le

blason qui était attaché à ces terres féodales, et y exerçaient, dans l'ordre héraldique, une entière souveraineté. Les rois et les empereurs réservaient, il est vrai, leurs droits de suzerains ; mais en réalité les prêtres s'affranchissaient, presque toujours, de cette tutelle dès qu'ils se trouvaient dans leurs domaines seigneuriaux.

Quant aux empereurs d'Allemagne, ils disposaient eux-mêmes des abbayes, des archevêchés et des évêchés ; ils y nommaient le plus souvent leurs créatures, et faisaient des évêques à volonté. Grégoire voulut donc se substituer en leur lieu et place, être à la fois le chef spirituel de l'Église et le suzerain temporel de son clergé. Par conséquent, pouvoir disposer de ces immenses domaines possédés par ses suffragants, et répartis sur tout le territoire de la chrétienté. Une telle prétention de la part du pontife ne tendait à rien moins qu'à s'emparer universellement de toute l'autorité civile, politique et religieuse, au détriment des souverains légitimes.

Les empereurs d'Allemagne résistèrent à cette tentative du Pape, et lui déclarèrent la guerre. Le

Pape, de son côté, ne resta point inactif et lança l'anathème contre tous les princes qui ne s'humiliaient pas devant sa volonté divine. Il insista pour obtenir exclusivement le droit d'investiture ; mais Grégoire rencontra dans l'empereur Henri IV un terrible adversaire. Une lutte formidable s'engagea entre eux ; elle fut connue sous le nom de *querelle des investitures.* Henri se vit un instant obligé d'abandonner le droit traditionnel qu'avaient les princes, depuis Charlemagne, d'instituer des évêques, et, après avoir été excommunié, il fut réduit à s'humilier aux pieds du fier pontife (1077). Plein de ressentiment, il vint attaquer le Pape dans Rome même, à la tête d'une armée (1080), le chassa du Vatican, et mit à sa place l'anti-pape Guibert, sous le nom de Clément III.

Quelques années après, Grégoire VII rentra dans Rome avec le secours du Normand Robert Guiscard, duc de Calabre. A peine sur son siége, il se livra à d'affreuses vengeances, et la ville sainte fut inondée de sang. Ce Pape s'étant rendu odieux aux Romains, reprit le chemin de l'exil et se

plaça sous la protection de ses libérateurs. Il mourut peu après, à Salerne, en 1085. Sa mort ne termina point la querelle entre les empereurs et les Papes; elle continua sous le pontificat d'Urbain II, de Pascal II (1), de Gélase II, et elle ne se termina que sous Calixte II, en 1122, par le concordat de Worms, signé par Henri V et par le pape Calixte II. — Le pontife reconnut à l'empereur le droit de conférer l'investiture temporelle, celle des biens séculiers, en se réservant la collation dans l'ordre spirituel, c'est-à-dire le droit d'accorder les titres cléricaux; la première se faisait par le sceptre, la seconde par la crosse et l'anneau. Cet arrangement paraissait assez rationnel; cependant la querelle fut reprise au commencement du treizième siècle; elle se prolongea jusqu'en l'année 1268. En définitive elle dura, en y comprenant ses intermittences, près de deux siècles (de 1076 à 1268). Il est vrai qu'elle se compliqua de la lutte des Guelfes et des Gibelins.

Reprenons notre ordre chronologique et suivons

(1) Auquel Henri V, empereur d'Allemagne, arracha violemment les investitures du pouvoir suprême.

rapidement les principales phases par où la Papauté a passé, armée de la puissance temporelle.

Victor III eut à combattre l'anti-pape Clément III et ne triompha qu'à l'aide des armes de la comtesse Mathilde, souveraine de Toscane. Clément fut évincé et chassé de Rome. Victor ne régna que quatre mois. Urbain II lui succéda en 1088, et eut également à combattre un anti-pape du nom de Guibert. Il soutint avec énergie la querelle papale contre l'empire, au sujet des investitures (1088-1099). Le pontificat de son successeur Pascal II, fut encore plus troublé : Ce Pape lutta contre deux anti-papes et deux empereurs (Henri IV et Henri V). Lors de l'avénement de ce dernier, il refusa même de le couronner. A la mort de Pascal, Gélase II fut élu (1118) et immédiatement après son exaltation, Cincinio Frangipani, qui avait pris le titre de consul de Rome et s'était emparé de l'autorité, força Gélase de sortir de la ville, et, de concert avec l'empereur Henri V, il fit nommer à sa place Maurice Bourdin, sous le nom de Grégoire VIII. Gélase s'enfuit à Gaëte, d'où il excommunia l'anti-pape et ses protecteurs (Henri V

et Frangipani). Peu de temps après il parvint à rentrer à Rome, mais il en fut chassé une seconde fois par le consul Frangipani. — Gélase se réfugia dès lors en France, où il fut reçu honorablement, et finit sa carrière, si agitée, dans l'abbaye de Cluny, en 1119. Calixte II, qui lui succéda, prit les armes contre l'anti-pape Maurice Bourdin, l'assiégea dans Sutri, s'empara de sa personne et le jeta dans une prison. Bourdin y mourut en 1122. Après s'être débarrassé ainsi de son rival, Calixte fut assez heureux pour conclure avec l'empereur Henri V le fameux concordat de Worms, dont nous avons parlé. A la mort de Calixte, Honoré II fut élu. Il eut pour compétiteur un anti-pape, Calixte III, dont il se débarrassa, épousa la cause de Lothaire II, nommé empereur d'Allemagne, contrairement aux droits qu'avaient Frédéric et Conrad, l'un duc de Souabe, l'autre duc de Franconie. Honoré n'en confirma pas moins Lothaire dans la dignité impériale. — Il condamna les abbés de Cluny et du Montcassin, à cause des désordres qui régnaient dans leurs convents.

Innocent, en montant sur le Saint-Siége, à la mort

d'Honoré, se vit contraint par ses antagonistes (Anaclet et Victor, anti-papes), de quitter Rome, et se rendit auprès du roi de France Louis le Gros, qui fit de vains efforts pour le rétablir. Ce ne fut qu'à la mort d'Anaclet, qu'il put reprendre son autorité (1138). En témoignage de sa gratitude envers la monarchie française, qui lui avait donné si libéralement l'hospitalité, l'aidant même à remonter sur le trône pontifical, Sa Sainteté engagea une vive querelle avec Louis le Jeune, au sujet d'une nomination d'archevêque faite par le roi de France, à l'exemple des empereurs d'Allemagne et des Carlovingiens eux-mêmes.

Ce Pape condamna aussi les doctrines d'Abailard et d'Arnaud de Brescia, son disciple. Innocent mourut en 1145. Eugène III lui succéda.

Sous ce pontificat, le pouvoir temporel des Papes subit une des crises les plus terribles qu'il eût encore éprouvées : Arnaud de Brescia, à son retour d'Italie, se fit moine et entreprit de réformer le clergé, de le faire rentrer enfin sous la loi de l'Église primitive, de lui imposer les préceptes du divin Maître,

préceptes si méconnus et si outragés ! — Conséquemment, Arnaud soutint que les prêtres ne pouvaient posséder de biens temporels sans être condamnés.

Cette doctrine tout évangélique lui fit de nombreux partisans, qui l'appuyèrent même par les armes.

Dans plusieurs villes des États du Pape le peuple se souleva contre la puissance cléricale. Néanmoins, Arnaud, foudroyé à la fois par Innocent III et par le concile de Latran (1139) se vit, un moment, obligé de quitter l'Italie et de se réfugier en Suisse. Mais son parti, en l'année 1145, avait tellement fait de progrès, qu'il put lui-même rentrer à Rome, en chasser le Pape et tous les cardinaux, établir la république, à la tête de laquelle il mit un sénat.

Arnaud fut maître de Rome pendant dix années consécutives, et il ne fallut rien moins que les armes de l'empereur Barberousse unies à celles d'Adrien IV, pour le vaincre et l'expulser. Il se réfugia en Toscane ; Barberousse l'y rejoignit, le prit et le livra au préfet séculier de Rome, qui le fit décapiter au château Saint-Ange (1155.)

Adrien, après s'être servi de Frédéric et de Guillaume, roi de Sicile, pour rétablir la puissance temporelle du Saint-Siége, eut des démêlés avec ses libérateurs.

Ce Pape était Anglais, de la plus basse extraction : d'abord livré à la mendicité, comme son père ; plus tard, il fut domestique des chanoines de Saint-Ruff, près d'Avignon ; ensuite, religieux dans ce monastère ; puis supérieur, bientôt cardinal d'Albano, légat, enfin Pape ! Singulière destinée ? — Adrien mourut en 1159. Alexandre III lui succéda.

Par la restauration du pouvoir temporel des Papes, l'on vit, tout aussitôt, naître plusieurs compétiteurs, c'est-à-dire quatre anti-papes soutenus par ce même empereur Barberousse, qui avait instauré de nouveau la souveraineté politique du Vatican. Ces anti-papes sont connus sous le nom de Victor IV, Pascal III, Calixte et Innocent. — A la suite de bien des troubles, Alexandre finit par faire la paix avec l'empereur d'Allemagne, dans une entrevue à Venise. Néanmoins l'agitation continua dans Rome, et Luce III, qui lui succéda (1181), fut chassé de la

métropole du catholicisme : il se retira à Vérone, où il mourut (1185). Urbain III, dans sa lutte avec Frédéric, ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Mais Célestin réconcilia le Saint-Siége avec les empereurs d'Allemagne. — A la mort de Frédéric Barberousse, il sacra Henri IV, donna la Sicile à Frédéric, fils de Henri, par suite du mariage de cet empereur avec Constance, héritière de Sicile, précédemment gouvernée par les Normands Roger I et Roger II.

Innocent III, le moins innocent des Papes, fut élu en 1198. Il agrandit les domaines de saint Pierre et se rendit maître absolu dans Rome. Ses foudres grondaient dans tous les horizons et plusieurs trônes en furent frappés : il mit la France en interdit, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec Ingerburge (1199); puis l'Angleterre, parce que le roi *Jean-sans-Terre* ne consentait pas à reconnaître un archevêque de Cantorbéry nommé par le Vatican. Innocent s'occupa beaucoup aussi de la dispute qu'eurent Philippe de Souabe, Frédéric II et Othon, à l'occasion de la couronne de l'empire

d'Allemagne, se déclarant tantôt pour celui-ci, tantôt pour celui-là, selon ses intérêts privés et les chances de l'un ou de l'autre compétiteur. Il déploya un zèle farouche pour la défense de l'orthodoxie. C'est lui qui fit prêcher la terrible croisade contre les Albigeois, fonda l'Inquisition, nomma *premier inquisiteur* le féroce saint Dominique, d'exécrable mémoire.

Honoré III succéda à Innocent, l'an 1216. Il arma Louis VIII contre les Albigeois et poussa l'audace jusqu'à défendre d'enseigner le droit civil en France; on devait se borner au droit canonique et au droit criminel. Il accorda aux fidèles les Indulgences dans la canonisation des saints : Urbain II les institua lors de la première croisade. Grégoire IX excommunia l'empereur Frédéric Ier, dont le seul crime était de ne pas vouloir se croiser (1228) : sous le coup de l'anathème, il s'y rendit, et réalisa ainsi la promesse qu'il fit au pape Innocent III d'aller en Terre-Sainte, si le Pape le faisait élire empereur. *Service pour service* en ce monde égoïste ! Grégoire n'en resta pas moins l'adversaire de ce prince et lui suscita de nombreux ennemis en Italie. Frédéric, à

son retour, s'en vengea et chassa plusieurs fois de Rome ce pontife, qui mourut même en exil (1241). Célestin IV fut empoisonné après dix-huit jours de règne.

Innocent IV arriva au pontificat au milieu des troubles qu'avait provoqués Grégoire, et à cette époque l'Allemagne et l'Italie se trouvaient dans la plus vive agitation. Les querelles de l'empereur Frédéric avec l'Église prirent encore de plus vastes proportions : la lutte recommença avec plus d'acharnement. Innocent IV, menacé dans sa personne, se réfugia à Lyon, y tint un concile en 1245, où Frédéric fut excommunié et déclaré déchu ; fit nommer successivement à sa place Henri, landgrave de Thuringe, Guillaume, comte de Hollande, enfin prêcha une croisade contre Conrad, fils de Frédéric, comme si les fautes du père devaient retomber sur toute sa race ! Ah ! la haine et la vengeance des prêtres sont implacables ! Innocent IV le prouva bien. — Il montra constamment, dans l'exercice de son apostolat, un caractère dur, hautain et vindicatif.

Son successeur, Alexandre IV, apporta au contraire beaucoup de mollesse et de mansuétude, en apparence : c'était un Pape excellent, faisant de méchantes choses plutôt par indifférence que malignement. Ainsi, c'est ce pontife qui, en l'an de grâce 1255, établit l'inquisition en France, sur les instances du *bon* roi saint Louis. En outre il usa largement *de la Simonie :* Ce Pape prodigua les dispenses, les bulles et les priviléges moyennant argent comptant.

A la mort d'Alexandre (1261), Urbain V monta sur le trône pontifical. Ce pontife augmenta considérablement le nombre des cardinaux, institua la fête du Saint-Sacrement, et fut assez gracieux pour offrir la couronne de Naples au roi saint Louis, qui refusa ; mais Charles d'Anjou, son frère, l'accepta. Urbain décéda en 1265. Clément IV, son successeur, avant de prendre la tiare avait d'abord été homme de guerre, puis jurisconsulte, ensuite secrétaire de Louis IX, archevêque de Narbonne, cardinal-évêque de Sabine, légat en Angleterre, et enfin Pape. Il signa la Pragmatique-Sanction avec saint Louis, en 1268, à la veille de sa mort, car il mourut la même année.

Cette Pragmatique, publiée en 1269, consacrait le droit qu'avait la France d'élire des évêques et des prélats : les réserves, les grâces expectatives ou mandats y étaient prohibés, tout en maintenant le droit de promotion, collation ; l'on restreignait spécialement les impôts levés chez nous par la cour de Rome, sous le nom de *denier de saint Pierre ;* enfin il fut arrêté que de Dieu seul relève la France. Ce grand principe d'indépendance devait affranchir notre pays du Vatican, mais il fut souvent méconnu ou délaissé. Hélas ! l'abandon de ce principe salutaire amena dans notre pays de graves complications et des guerres de religion, et rendit le clergé anti-français : il tourna dès lors ses regards vers Rome !

Grégoire X ne fut élu, en remplacement de Clément IV, qu'en 1271, c'est-à-dire après trois années d'interrègne. Il tint à Lyon un concile général, auquel assistèrent les ambassadeurs des souverains de l'Europe et de quelques-uns des princes de l'Asie : il s'agissait de réunir les Églises *grecque* et *latine*, d'envoyer des secours en Palestine et de donner des règles de discipline au clergé. Cette der-

nière proposition reçut seule un commencement d'exécution. Grégoire mourut en 1276. Innocent V lui succéda ; mais ce célèbre théologien ne vécut que quelques mois après son exaltation : élu en janvier, il mourut le 22 juin de la même année. Il n'a rien laissé de remarquable comme pontife. Adrien V, son successeur, fut encore moins heureux, il mourut au bout d'un mois de pontificat. Jean XXI fut élu à sa place. Ce Pape s'efforça de prévenir la guerre entre le roi de France, Philippe le Hardi et Alphonse de Castille, et voulut, mais sans succès, les entraîner dans une guerre religieuse contre les Turcs. Il périt malheureusement à Viterbe, sous les débris du palais qu'il habitait et qui s'écroula (1277).

Nicolas III lui succéda; il fit restituer à l'État ecclésiastique Imola, Bologne, Faënza, etc., força Charles d'Anjou de renoncer au vicariat de l'empire en Toscane et au titre de patrice de Rome ; mais il fut moins heureux dans ses tentatives pour la réunion des Églises romaine et grecque, et dans le rôle de médiateur, qu'il s'arrogea, entre le roi de Castille et Philippe le Hardi. Nicolas mourut en 1280. Mar-

tin IV le remplaça sur le siége pontifical. Ce Pape était Français d'origine et de cœur : il soutint les droits de Charles d'Anjou, roi de Sicile, contre Pierre d'Aragon, et condamna sévèrement les auteurs des *Vêpres siciliennes* (1282). Il vécut jusqu'en 1285. Honorius suivi la même politique que son prédécesseur; il appuya en Sicile le parti français contre la maison d'Aragon. Ce Pape défendit avec vigueur les immunités ecclésiastiques et purgea les États de l'Église des brigands qui les infestaient. Il ne régna que deux ans, jusqu'en 1287. Nicolas IV lui succéda en 1288. Ce pontife, qui sortait des Frères Mineurs, montra beaucoup de zèle pour la formation des sectes monastiques et pour la propagation de la foi; il envoya des missionnaires partout, même en Chine; ce qui, à cette époque, parut extraordinaire. Il pencha du côté des Gibelins, c'est-à-dire pour la maison de Souabe. Il mourut en 1292, et ne fut remplacé qu'en 1294, par Célestin V.

Des rivalités furibondes laissèrent le Saint-Siége inoccupé pendant deux ans.

Célestin appartenait auparavant à l'ordre des Bé-

nédictins et fonda un nouvel ordre qui portait son nom (l'ordre des Célestins). Il vivait dans une cellule et s'imposait les plus dures austérités, lorsqu'on vint lui apporter la tiare. Son peu d'aptitude aux affaires de ce monde lui fit commettre bien des fautes; il se vit contraint d'abdiquer cinq mois après son élection. Boniface VIII lui succédant, le fit enfermer au château de Fumone en Campanie, où ce perfide rival le laissa mourir au bout de deux ans de détention (1294-1296).

Boniface se créa de nombreux ennemis par son despotisme et par son caractère violent et barbare : il eut de vives contestations avec les Colonne, avec l'empereur Frédéric dit le *Beau*, avec Philippe le Bel. Il prétendait placer le pouvoir spirituel au-dessus du pouvoir temporel, et réduire les princes catholiques de l'Europe au rang de simples vassaux, tributaires et sujets de l'Église romaine. Quant à ses attributions temporelles il les plaçait dans les hautes régions de la divinité et en revendiquait tous les droits au même titre que ses attributions spirituelles. Il confondait le profane et le sacré. A ce

point de vue Boniface poussa ses prétentions ultramontaines jusqu'à excommunier le roi de France; mit un interdit sur tout le royaume, pour l'unique raison que Philippe se refusait à considérer le Pape comme son suzerain et ne pouvait consentir à relever de Sa Sainteté. Le conflit engagé, le monarque français répondit aux attaques et aux outrageuses outrecuidances de la Papauté, en commençant par faire brûler la bulle *ausculta filii* et convoqua en 1302 les États généraux (les premiers qu'on eût vu en France), qui s'engagèrent à défendre, contre toute puissance, l'indépendance de la couronne. Le roi, fort de cette décision, envoya des troupes en Italie; elles se rendirent presque aussitôt maîtresses de la personne de l'orgueilleux pontife. Boniface fut arrêté à Anagni, par Sciarra Colonne et Nogaret, sur les ordres de Philippe le Bel. On le retint prisonnier pendant quatre jours seulement, car la populace se souleva en sa faveur et il fut délivré par elle. Il tomba malade à la suite des mauvais traitements qu'il avait reçus dans ces échauffourées et expira bientôt après (1303). Benoît XI fut moins sévère, il

annula les bulles de son prédécesseur contre Philippe le Bel. Ce Pape régna peu de temps ; on l'empoisonna (1305), peut-être à cause de sa mansuétude? Au milieu de tant de troubles, de tant de scandales et de crimes, la Papauté ne se sentit pas suffisamment en sécurité à Rome, et Clément V résolut de transférer le Saint-Siége à Avignon (1305). Dévoué à Philippe le Bel, qui avait contribué à son élection, ce Pape tint un concile général à Vienne (1310), pour le jugement des Templiers, et contribua à leur condamnation. Jean XXII, qui lui succéda en 1316, favorisa également la France, combattit l'élection de Louis de Bavière comme empereur d'Allemagne, et offrit le sceptre impérial à Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Louis, plein de ressentiment envers Jean XXII, s'en vengea et fit nommer dans Rome un anti-pape, Pierre Corbière (Nicolas V) ; mais Jean, aidé de Philippe VI, fit arrêter l'anti-pape, qui fut conduit, la corde au cou, jusqu'à Avignon, aux pieds du Saint-Père (1329), et là, lui demanda pardon et s'humilia. Il mourut trois ans après cette aventure. Jean XXII fut plus

sévère envers l'évêque de Cahors, qu'il accusait d'avoir tenté de l'empoisonner : il le livra au bras séculier, qui lui fit trancher la tête. Benoît XII succéda à Jean XXII : son règne eut cela de remarquable, qu'il ne fut nullement troublé. Nous le signalons comme une chose rare dans l'histoire de la Papauté. Mais cela ne dura pas longtemps (de 1334 à 1342) : son successeur, Clément VI, eut de vifs démêlés avec Edouard II, roi d'Angleterre, encore pour cette malheureuse question des *Investitures*, sans cesse renaissante et interminable : assoupie en Allemagne, elle se réveillait en France ou éclatait en Angleterre. Sous ce pontificat, des événements bien remarquables se passaient à Rome : pour mettre fin à l'anarchie qui régnait dans cette ancienne capitale de la chrétienté, Rienzi y fonda un gouvernement nouveau, proclama la république (20 mai 1347), chassa de Rome le légat du Pape, les barons, etc., fit arrêter les bandits. — En récompense, il reçut les titres de tribun et de libérateur de Rome, avec un pouvoir dictatorial.

Rienzi conçut la pensée de réunir l'Italie en une

seule république dont Rome serait la tête. Tous ses efforts tendirent à réaliser ce plan magnifique : l'*unité de l'Italie! une et indivisible.* Déjà plusieurs villes de la Péninsule s'étaient rangées sous cette bannière nationale et unitaire : Pérouse, Arezzo, firent leur mouvement d'attraction ainsi que plusieurs autres cités. Quand les seigneurs féodaux virent leur pouvoir menacé, ils marchèrent contre Rienzi, qui les repoussa une première fois de Rome ; mais, peu de temps après, ces petits potentats revinrent à la charge et culbutèrent le dictateur, qui n'avait su se faire aimer de personne : chacun l'abandonna. Dans cette détresse, il se réfugia au château Saint-Ange, puis s'enfuit à Prague, près de l'empereur Charles IV (1348). Celui-ci commit la lâcheté de le livrer au pape Clément VI, lequel se disposait à lui faire perdre la vie, lorsque ce Pape mourut (1352). Innocent VI ayant succédé à Clément, adopta envers Rienzi une tout autre politique : il en fit son instrument pour rétablir sa puissance en Italie. Il le nomma sénateur de Rome, et le plaça sous la direction de son cardinal légat Albornoz.

Accueilli avec enthousiasme par les habitants de cette capitale (1354), qui l'avaient d'abord trahi en 1348, Rienzi profita de sa nouvelle popularité pour gouverner plus sagement qu'il n'avait fait par le passé : il parvint à rétablir l'ordre, à se saisir du fameux brigand Montréal, lequel alors parcourait et rançonnait l'Italie avec une bande de 20,000 à 30,000 hommes : Montréal fut exécuté.

La modération dont Rienzi avait fait preuve pendant les premiers mois de son pouvoir sénatorial fut bientôt abandonnée : ses rigueurs recommencèrent, et par cette politique il s'aliéna de nouveau l'esprit du peuple, et fut massacré dans une révolte (8 octobre 1354).

A la mort d'Innocent VI, Urbain V monta sur le trône pontifical (1362). Quoique Français, ce Pape voulut, malgré la France, retourner en Italie : il transporta le siége du gouvernement clérical à Rome, et il y séjourna de 1367 à 1370. Urbain décida l'empereur Charles IV à se rendre dans la Péninsule pour y régler la question d'usurpation des fiefs ecclésiastiques, mais en réalité pour faire rentrer par la force toutes

les terres qui avaient été enlevées aux domaines du Saint-Siége. Ce prince étant venu avec une armée insuffisante, ne put exécuter le projet d'Urbain, qui se vit contraint, en dépit de tous ses sentiments anti-français, de reprendre la route d'Avignon (1370).

Sept années après, Grégoire XI reporta de nouveau la chaire de saint Pierre à Rome (1377) : il mourut l'année suivante. Son successeur, Urbain VI, fut élu au milieu de la plus grande effervescence et de la manière la plus violente. Plusieurs cardinaux protestèrent contre cette élection et nommèrent Clément VII. C'est ainsi que commença le grand schisme d'Occident : d'une part la France, l'Écosse, une partie de l'Allemagne, l'Aragon, la Castille, et la Sicile étaient pour Clément VII ; et d'autre part Urbain avait pour lui la presque totalité de l'Italie, la plus grande portion de l'Allemagne, l'Angleterre, etc., etc.

Urbain V parvint à faire détrôner Jeanne, qui régnait à Naples, laquelle s'était prononcée contre ce pontife. Urbain trouva en Charles de Duras, qui aspirait au trône, un merveilleux instrument pour ser-

vir ses projets de vengeance : il le poussa vers Naples, et, la guerre déclarée, les armées de ce prince envahirent aussitôt les États napolitains, ensuite s'emparèrent de Jeanne, que Duras fit étrangler; puis, ce prince, tout souillé du sang de sa victime, escalada le trône.

Urbain voulant alors peser trop lourdement sur son protégé, ce dernier se révolta et prit également les armes contre le Pape, son ancien protecteur. Les deux champions se rencontrèrent sous les murs de Nocera; mais le pontife ne put soutenir la lutte, s'enfuit à Salerne, de là en Sicile, enfin à Gênes. Dans cette course rapide, Urbain traîna à sa suite, comme prisonniers, six de ses propres cardinaux avec lesquels il s'était brouillé, leur fit subir la question, et finit par en faire exécuter cinq. Ce n'est pas tout: l'autre ennemi, Charles de Duras, infiniment plus dangereux, le préoccupait encore plus; pour s'en débarrasser, il complota, avec la reine de Hongrie, sa perte. Sur les ordres de cette princesse, le malheureux Charles de Duras fut assassiné (1386).

Dégagé de ce redoutable adversaire, Urbain put

rentrer dans sa capitale et songeait même à s'emparer du royaume de Naples, lorsqu'il succomba, l'an 1386.

Pendant ces événements, Clément VII, qualifié d'anti-pape par l'Église romaine, régnait à Avignon et ne mourut que cinq ans après son compétiteur, en 1394. Néanmoins, la même rivalité et la même anarchie continuèrent d'exister entre Rome et Avignon : Le Vatican élut Boniface IX pour succéder à Urbain (1389), et les cardinaux avignonnais, à la mort de Clément VII, élurent Benoît XIII. Seulement on fit prendre l'engagement à Sa Sainteté, qu'en cas d'arrangement entre les deux partis elle abdiquerait, si on l'exigeait, pour mettre fin au schisme. Mais Benoît ne voulut plus rien entendre une fois qu'il eut la tiare, et ne craignit pas de manquer à sa parole. Comme le cas était grave, avant de se prononcer définitivement, il tergiversa pendant quelque temps et s'abstint, autant que cela se pouvait, de répondre aux pressantes sollicitations qu'on lui faisait à ce sujet; il les éludait toujours, quand enfin Charles VI, impatienté, vint l'assiéger sous les murs d'Avignon. Voyant le péril, Benoît trouva la possibilité de s'échap-

per; il se réfugia premièrement à Château-Renard, près d'Avignon, puis dans une petite ville du royaume de Valence, appelée *Peniscola*, où il conserva son titre et son caractère pontifical pendant sa vie, et d'où il lançait des foudres sur tout l'univers. Il mourut au quinzième siècle, en 1424. Innocent VII, Pape romain, succéda à Boniface IV, sous le règne de Benoît XIII à Avignon. Les deux Papes firent plusieurs tentatives de réconciliation sans pouvoir s'entendre : chacun d'eux voulait garder la tiare; or, toute la question était là! Grégoire XII, succédant à Innocent VII, aborda également la difficulté, mais sans possibilité de la résoudre. Il avait aussi promis de se démettre du pontificat; mais lorsqu'il fut en possession du double pouvoir spirituel et temporel, il ferma l'oreille à toute proposition intempestive et manqua à la foi jurée. Alors, les cardinaux indignés, tranchèrent le nœud gordien et déposèrent les deux compétiteurs. On sortit ainsi de la difficulté, ou plutôt on l'amoindrit (1409). Alexandre V fut choisi, à peu près d'un commun accord avec les puissances de la chrétienté, sauf l'Espagne qui possédait Benoît XIII

dans ses États. Néanmoins, Alexandre parvint, en cette occurrence, à la plus haute dignité de l'Église : il commença par la mendicité et finit par la tiare ! Il mourut un an après son exaltation. Jean XXIII lui succéda (1410). Ce Pape réunit un concile à Constance et promit de s'en remettre à sa décision du choix d'un seul Pape; mais à peine arrivé à Constance, pressentant que le choix ne lui serait pas favorable, il s'enfuit en toute hâte : arrêté dans sa fuite, Jean fut déposé et jeté en prison (1415). Après trois années de détention, le pape Martin V, élu à sa place, lui donna la liberté, à la condition expresse qu'il le reconnaîtrait pour souverain légitime de l'Église; ce qui fut accepté.

Quelques historiens voient dans cet arrangement la fin du schisme d'Occident; c'est une erreur. Ce grave dissentiment de l'Église catholique se prolongea jusqu'en 1449, et dura, par conséquent, soixante-onze ans, de Clément VII (1378) à Félix V (1449).

Martin montra un zèle farouche dans la défense de l'orthodoxie romaine. C'est ce ministre de paix qui

condamna Jean Huss et Guillaume de Prague à être brûlés vifs; c'est encore ce Pape qui contribua à faire périr sur un bûcher la vierge adorable de Domrémy, comme *sorcière*, *apostate*, *hérétique*, *idolâtre*, *menteresse*, *devineresse*, *blasphèmeresse de Dieu*, *excommuniée*, *rejetée du sein de l'Église*, *abandonnée pour ses forfaits à la justice ecclésiastique*. Le tribunal du Saint-Office, présidé par Cochon, évêque de Beauvais, s'acquitta du rôle de bourreau. L'unique crime de Jeanne était, en réalité, aux yeux de la Papauté, d'avoir sauvé la France !... Le Pape ne put lui pardonner un tel forfait !...

Martin poursuivit également, avec une extrême rigueur, les Hussites. Il mourut en 1431. Eugène IV lui succéda et eut, avec le concile de Bâle, qui venait de s'assembler (1431), de vifs démêlés. Ce concile œcuménique, si en désaccord avec Eugène sur un grand nombre de questions d'une extrême importance, finit par déposer ce Pape et nommer à sa place Félix V (1440), qui n'était rien moins qu'un duc de Savoie, Amédée VIII.

Eugène ne se tint point pour vaincu ; il lutta éner-

giquement et contre le concile de Bâle et contre l'antipape Félix. Il opposa à ses adversaires les conciles de Ferrare et de Florence (1438-1439), qui étaient à sa dévotion; mais à mesure que ses efforts augmentaient d'audace, les difficultés grossissaient et l'orage éclatait de toutes parts. Il eut à combattre les Hussites révoltés, les Romains révoltés, Alphonse d'Aragon, et succomba enfin en présence de tant d'ennemis (1447). Félix V triompha et resta seul souverain de la catholicité.

Ajoutons seulement que c'est sous le pontificat d'Eugène IV, et par l'influence du concile de Bâle, ou plutôt sous sa pression, que la fameuse *Pragmatique-Sanction* de Bourges fut signée par Eugène et par Charles VII (1438). On y déclare la nécessité des conciles généraux, leur suprématie sur le Pape, l'entière liberté d'élection des évêques et des abbés. Cette pragmatique abolit de nouveau les réserves et expectatives, supprime les annates, redresse l'abus des appels en cour de Rome, restreint les effets de l'excommunication latine et de l'interdit. L'on voit combien elle circonscrivit les anciens droits et pré-

tentions du Vatican. Dans l'exercice spirituel et temporel, Félix avait, de 1439 à 1447, gouverné la chrétienté concurremment avec son antagoniste Eugène IV. — Il y eut pendant cette période encore deux Papes ; mais de ce moment aussi le scandale des anti-papes et des Papes cessa d'affliger la religion, par l'abdication de Félix V, qui eut lieu en 1449, sous le pontificat de Nicolas V.

Le grand schisme d'Occident, qui troubla si profondément l'Église, se termina par la défaite d'Eugène et par l'abdication de Félix V (1447-1449). Ce schisme dura, par conséquent, soixante-onze années consécutives, et fut causé par l'appât de la double puissance temporelle et spirituelle excitant la cupidité et l'ambition du clergé.

Depuis l'inauguration et l'instauration du pouvoir temporel au Vatican, l'on vit les passions se déchaîner avec une effroyable ardeur dans l'âme du prêtre ! surtout parmi les compétiteurs au trône pontifical. La chaire de saint Pierre fut infiniment plus enviée dès ce moment, et ces rivalités occasionnèrent bien des crimes, bien des déchirements, bien des guerres ci-

viles, ainsi que toutes sortes de turpitudes ; tandis que dans les huit premiers siècles de l'Église primitive l'on n'aperçut rien de semblable, et la religion y gagna en dignité et en influence, parce qu'elle se renferma strictement dans l'esprit de l'Évangile et se maintint dans les limites du spiritualisme. Malgré les schismes nombreux qui se produisirent dans la chrétienté, malgré les anciennes religions hostiles qu'elle avait à combattre, elle surmonta tous les périls, et les anti-papes se soumirent, soit aux conciles, soit aux empereurs qui se prononcèrent contre eux, et ne provoquèrent aucun trouble sérieux. Mais, hélas! il n'en fut pas de même lorsque le pouvoir temporel et spirituel furent réunis entre les mains du Saint-Siége. Nous avons vu combien cette faute des princes carlovingiens amena de désordres en Europe, et surtout à Rome.

CHAPITRE V.

Prise de Constantinople (1453). — Annulation de la *Pragmatique*. — Innocent se constitue geôlier de Zizim (1490). — Alexandre VI. — Infamies et crimes des Borgia. — Trahisons de ce Pape. — Concordat de 1616. — François Ier trahi par Léon X. — La *Sainte Ligue*.— Luther. — Henri VIII excommunié. — Massacre des Vaudois. — Persécutions religieuses. — Pie V et la Saint-Barthélemy. — Les Jésuites et Port-Royal. — La bulle *Unigenitus*. — Louis XIV et Alexandre VII. — Graves insultes de l'ambassadeur de France. — Son page assassiné. — Défense d'enlever les enfants protestants. — Les quatre articles de 1682. — Innocent XIII envoie à Dubois le chapeau de cardinal. — Expulsion des Jésuites. — Clément XIV. — Pie VI et la révolution française (1789). — Le général Bonaparte et Pie VI. — Assassinat du général Duphot. — Vengeance du Directoire. — Exil du Pape. — La Papauté est supprimée de fait. — Restauration de la Papauté. — Pie VII monte sur le Saint-Siége. — Napoléon sacré à Paris. — Ingratitude de Pie VII. — Il devient l'âme de la coalition contre son bienfaiteur et contre notre pays. — C'est lui qui forme la Sainte-Alliance et l'ameute contre nous. — L'Empereur fait occuper Rome par ses troupes. — Excommunication de Napoléon Ier. — Pie VII conduit à Fontainebleau. — La France succombe. — Pie VII rentre au Vatican. — Réaction politique et religieuse. — Rentrée des Jésuites en France à la suite des Bourbons. — Restauration. — Révolution de 1830. — Violentes émeutes dans les États de l'Église. — L'Autriche fait le gendarme et les comprime. — Voyage de l'abbé Lamennais à Rome. — Son cri d'indignation. — Mort de Grégoire XVI. — Pie IX lui succède. — Il se pose en réformateur. — Reculade et déception. — Révolution à Rome (1848). — Le Pape se réfugie à Gaëte. — La république mazzi-

nienne. — Siége de Rome. — Renversement de la république (1849). — Retour de Pie IX au Vatican.

Poursuivons notre démonstration, allons jusqu'au bout, épuisons cette question, et examinons-la dans toutes ses phases afin de voir quel bien la puissance temporelle des Papes a apporté à la religion et à l'humanité. — Reprenons l'ordre chronologique de la Papauté : après Félix V (anti-pape), Nicolas V prit la tiare (1449), et c'est sous son pontificat que les Mahométans s'emparèrent de Constantinople (1453). Ce pontife déploya une grande activité pour former une croisade contre les Turcs, lorsqu'il mourut sans pouvoir la réaliser (1455). Son successeur, Pie II, obtint de Louis XI l'annulation de la *Pragmatique-Sanction* de Bourges, ou, pour être plus vrai, le retrait seulement de cette charte, consentie par l'Église romaine ; mais nous savons aussi que ce roi ne tarda pas à la faire revivre, et inaugura de nouveau toutes les libertés gallicanes du clergé français. Le Pape consacra ses efforts à organiser une croisade contre les Turcs ; mais au moment de s'embarquer, il mourut à Ancône (1464). Paul II, son successeur,

excommunia le roi de Bohême, Georges Podiébrad, et donna ses États à Mathias Corvin, prêcha vainement une croisade contre les Ottomans : le feu sacré était éteint. Sixte IV s'occupa particulièrement des intérêts de sa famille, en la dotant richement et l'élevant à divers emplois (1471-1484).

Innocent VIII parvint au trône pontifical par les intrigues du vice-chancelier Borgia. Innocent accepta de Bajazet le rôle de geôlier, et consentit, moyennant 40,000 écus d'or, de retenir prisonnier, dans ses États, le frère de cet empereur, le jeune prince Zizim (1490). Malgré l'argent qu'il touchait du Turc, il le trahit en excitant les souverains de l'Europe à faire la guerre à la Porte ottomane. Il excommunia Ferdinand, roi de Naples, à cause de ses cruautés envers les sujets romains qui résidaient dans les Deux-Siciles. Le Pape déclara ce monarque déchu de la couronne, et la transmit à Charles VIII ; mais, après quelques luttes sans importance, la paix fut conclue entre eux. Cette brouille ne dura pas longtemps. Alexandre VI lui succéda : il obtint la tiare en achetant les suffrages de plusieurs

cardinaux (1492). Sa Sainteté pratiqua largement la simonie; elle se rendit coupable de tous les crimes, et trahit Charles VIII, après l'avoir appelé secrètement en Italie (1495) : elle se ligna contre ce prince et lui suscita de nombreux ennemis, qui se coalisèrent et le chassèrent de la Péninsule. La ligue à la tête de laquelle Alexandre était, se composait des Vénitiens; de Sforce, duc de Milan; de Ferdinand d'Aragon, et d'Isabelle de Castille. Ce n'est pas tout; à la mort de Charles VIII, ce Pape, ou plutôt ce monstre d'iniquité, s'allia intimement avec Louis XII. Le *dupé*, après avoir donné à la Papauté duchés, armées de France et argent, fut trahi! — Borgia forma contre ce monarque une redoutable coalition, avec les mêmes éléments que la première fois. Louis XII fut chassé également du royaume de Naples (1503), comme son prédécesseur Charles VIII.

Nous ne parlerons pas des exactions ni des violences des Borgia; nous savons comment ils agrandirent les domaines appelés, à tort, *domaines de saint Pierre*. Nous ne dirons rien non plus des débauches et des crimes de ce Pape et de sa race; nous

les connaissons, ils nous font horreur! Passons donc à Jules II, qui lui succéda (1503) :

César Borgia s'étant emparé de la Romagne sous le pontificat de son père Alexandre, voulut retenir ce duché à son profit; mais Jules, voyant dans ce personnage un voisin incommode, prit les armes contre lui et l'en chassa; puis adjoignit ce domaine au Saint-Siége. — Jules forma ensuite la fameuse ligue de Cambray contre Venise, d'accord avec son nouvel allié Louis XII. Mais à peine arrivé sous les murs de Venise, ce Pape, comme son prédécesseur, trahit la France; c'était la troisième fois depuis Charles VIII. Louis XII se souleva enfin d'indignation et prit les armes contre Jules : Sa Saintété fut battue par l'armée française à Bologne et à Ravenne : le concile de Pise, assemblé à l'instigation du roi, suspendit le Pape de ses fonctions (1511-1512). Jules, de son côté, ne resta point inactif; il réunit à Rome un concile dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, qui annula les décisions du concile de Pise, mit la France en interdit, délia les sujets du roi du serment de fidélité et fit prendre les armes à Henri VIII contre la

France ; mais toutes ses fureurs papales vinrent s'éteindre dans la tombe ; Jules II mourut d'une colère rentrée (1513). Léon X se montra plus conciliant d'abord, fit la paix avec Louis XII ; mais bientôt après, ce prince se brouilla avec François Ier et tourna ses armes contre notre pays. — A Marignan, il fut battu dans les rangs de nos ennemis. Le roi victorieux lui imposa le malheureux concordat de 1516, si funeste à la France, d'où sont sorties toutes nos guerres de religion. Léon X, pour tant de mansuétude, trahit encore François Ier et aida Charles-Quint à le chasser de l'Italie.

Ce Pape fit prêcher les indulgences dans toute la chrétienté, sous prétexte d'une croisade contre les Mahométans, mais en réalité pour remplir les coffres vides du Vatican et gorger d'or sa famille (les Médicis), qu'il rétablit à Florence. Léon dépouilla plusieurs seigneurs de l'Italie au profit de sa lignée. Nous savons que les scandales de la cour de Rome et les fameuses indulgences soulevèrent de dégoût l'âme de Martin Luther et qu'ils amenèrent la Réforme (1517). Sa Sainteté lança dès lors l'anathème contre ce puis-

sant adversaire et l'excommunia, sans pouvoir l'abattre ni arrêter l'hérésie (1520). Ce pontife mourut en l'année 1521.

Adrien fut élu par l'influence de Charles-Quint, et s'attacha, dès son exaltation, à saper les abus; mais ses vues honnêtes lui firent de nombreux ennemis. N'ayant pu remédier à cet état de choses, il mourut de chagrin (1523).

Clément VII lui succéda : après s'être fait l'ami de Charles-Quint, il se ligua avec François Ier et les princes italiens, qui voulaient, eux, recouvrer leur indépendance. Cette *ligue*, appelée *sainte*, parce que le Pape en était l'âme et le chef, ne lui attira que des malheurs. Il fut assiégé dans Rome par une partie de l'armée de l'empereur, sous les ordres du connétable de Bourbon, passé à l'ennemi, lors de la bataille de Pavie. Clément ne put résister dans sa capitale ; on le fit prisonnier (1527); il demeura sept mois enfermé et ne parvint à fuir qu'à la faveur d'un déguisement. — Ce Pontife lança une bulle d'excommunication contre Henri VIII, roi d'Angleterre, pour avoir répudié Catherine d'Aragon, sa femme.

Cette rigueur papale détermina le schisme qui sépara la Grande-Bretagne de l'Église romaine : le protestantisme fut adopté comme religion de l'État. Certes, Clément ne fut pas heureux dans ses combinaisons politiques et religieuses.

Paul III continua de sévir contre le roi rebelle et l'excommunia également sans pouvoir ébranler cet obstiné schismatique. Sa Sainteté se ligua également avec Charles-Quint et Venise pour combattre les Turcs; mais on ne put les vaincre, et, malgré cette coalition, ils poursuivirent leurs victoires à travers l'Allemagne et la Vénétie. Ce pontife contribua toutefois à faire conclure, comme médiateur entre Charles-Quint et François I[er], la trève de Nice (1538); approuva l'ordre des Jésuites (1540). — Paul avait été marié et eut un fils qu'il ne traita pas trop mal : il le fit duc de Parme, ni plus ni moins; il est vrai que c'était un Farnèse.... il méritait bien cet honneur et cette fortune.

A la mort de Paul III (1550), son successeur, Jules III, fit la guerre au petit-fils de ce Pape, à Octave Farnèse, qui voulait s'emparer de Plai-

sance. Ces duchés furent pendant longtemps tantôt entre la main des Papes, tantôt entre celles de la maison de Farnèse. Nous ne suivrons pas les diverses vicissitudes par où sont passés Parme et Plaisance.

Paul IV montra la même faiblesse envers ses proches : Paul IV combla les Caraffa, ses neveux, de richesses et de faveurs de toutes sortes ; poussa son amour de l'or et sa sollicitude paternelle tellement loin, qu'il dépouilla violemment les familles Colonne et Guide pour donner tout aux Caraffa. Cette démence alla jusqu'à faire la guerre à Naples, et par contre à l'Espagne, dans un intérêt de famille seulement. Enfin son égoïsme et sa cupidité le firent détester à Rome, au point, qu'après sa mort, le peuple jeta sa statue dans le Tibre. C'est ce Paul IV qui voulut de nouveau introduire l'inquisition en France, à la demande d'Henri II, lequel, par son édit du 27 juillet 1557 l'approuva ; mais le Parlement refusa l'enregistrement.

Pie IV, lui-même, fit la guerre aux Turcs, mais sans succès. Pie V fut plus heureux à l'égard des

infidèles. Il contribua à l'armement de la flotte qui remporta contre les Mahométans la fameuse victoire navale de Lépante (7 octobre 1571). C'est sous ce pontificat que se trama l'horrible complot de la Saint-Barthélemy, dont le sanglant dénouement éclata sous Grégoire XIII (24 août 1572). Pie V avait préludé à ce massacre, en faisant brûler, par le tribunal de l'inquisition, nombre d'hérétiques dans Rome. — En mémoire de son zèle ultramontain et de sa sévérité envers les protestants, il fut canonisé en 1713. Bel exemple de tolérance religieuse, et quel encouragement pour ses successeurs !

Grégoire XIII le remplaça sur le siége de saint Pierre et joua un rôle important dans la terrible tragédie du 24 AOUT !...

A la mort de son bien-aimé Charles IX, de ce cher fils si dévoué à l'Église, il envoya, en témoignage de sa douleur et de son admiration, au second héros de cette sanglante journée, à Henri III, des secours de troupes et d'argent contre les calvinistes de France, comme si les ardeurs et les ressources de ce roi étaient insuffisantes pour écraser les héré-

tiques? Il fallait encore du sang et des victimes au Vatican.

Ce pontife adopta le calendrier connu sous la désignation de : *Calendrier Grégorien.* On peut dire qu'il ne répond à rien historiquement.

Nous voici au rusé porcher (1), à Sixte-Quint, qui se fit élire en feignant de graves infirmités et une faiblesse excessive (1585).

Ce Pape montra une aptitude incroyable pour les affaires administratives et y déploya un vrai talent. Il purgea l'État ecclésiastique des vagabonds et des brigands qui l'infestaient; réorganisa entièrement le gouvernement du Vatican; la haute administration cléricale fut confiée à quinze comités, *dits Congrégations;* il prit en outre part à toutes les négociations diplomatiques de l'Europe; il encouragea la Ligue par tous les moyens en son pouvoir et fit souvent passer de l'argent aux Guise, qui en étaient l'âme. Après l'assassinat de Henri III, pour lequel il ne fut peut-être pas étranger, il excommunia Henri IV. C'était logique! Sixte-Quint, malgré ses sacrifices

(1) Il avait été d'abord gardeur de porcs.

d'argent envers les ultramontains de France, laissa en mourant cinq millions d'écus d'or (1590).

Grégoire XIV trouva les coffres du Vatican bien garnis et y puisa à pleines mains pour envoyer des secours à ses bons ligueurs français, qui faisaient si bien ses affaires. Il lança une bulle d'excommunication également contre Henri IV et tous les calvinistes de France, et protégea, par tous les moyens en son pouvoir, nos guerres de religion.

Enfin, c'est seulement sous le pontificat de Clément VIII, que nos terribles discussions religieuses cessèrent. Elles commencèrent sous François Ier et ne se terminèrent qu'en 1598, par la paix de Vervins, presque un siècle de guerres civiles ! C'est effrayant ! Que de sang répandu sur cette terre de France pour cette Église romaine qui fut toujours notre ennemie ! Que de fois, hélas ! la France a été traînée aux gémonies par la Papauté !...

Une autre querelle, mais purement théologique, commença sous Clément ; hâtons-nous de dire qu'elle ne fit répandre aucune goutte de sang : c'est la fameuse controverse sur *la Grâce*, à l'occasion d'un

ouvrage de Molina. Disons encore que la question soulevée resta insoluble et alla s'engloutir dans la poussière de Port-Royal.

Paul V eut quelques difficultés avec Venise ; mais elles furent aplanies par les bons offices d'Henri IV. Ce Pape termina en 1610 la scandaleuse dispute des Jésuites et des Dominicains. Il mourut en 1621, après un règne de seize ans. Grégoire XV lui succéda. Ce Pape fournit aussi des subsides contre les protestants, mais cette fois à l'empereur d'Allemagne Mathias. Il canonisa saint Ignace de Loyola, et en son honneur il fonda le collége de la Propagande de Rome. Ce pontife régna deux années seulement et mourut en 1623.

Urbain VIII eut un plus long règne et montra une ambition démesurée pendant son pontificat : il agrandit le domaine de saint Pierre par la réunion du duché d'Urbin et ses annexes ; chercha querelle à Venise, à Jean VI de Portugal, au duc de Parme, contre lequel il prit les armes pour satisfaire la convoitise de sa famille, qui voulait s'emparer de Castro. Après bien des démêlés et des succès divers, il signa

le traité de paix de Venise (1644), lequel traité remit tout sur l'ancien pied. Il en fut pour la honte d'avoir fait répandre inutilement le sang, en troublant l'Italie et le Portugal par esprit de domination et de spoliation. Ce fut Urbain VIII qui, en 1642, lança la première bulle de condamnation contre Jansénius, évêque d'Ypres; puis vint celle d'Innocent X, en 1653; d'Alexandre VII en 1656; et contre ses adhérents en 1665; enfin la mémorable bulle de Clément IX, *Unigenitus* en 1713.

Innocent X succéda au Pape Urbain, en 1644, et exerça la plus grande violence envers le duc de Parme : il le dépouilla de ses États et fit raser la ville de Castro, pour avoir souffert l'assassinat de son évêque. Innocent accusa le duc de ce crime, mais rien n'est moins prouvé. Ce fut un prétexte pour colorer cette spoliation et commettre cet acte de barbarie à l'égard de Castro. Cette vengeance lui rapporta le duché de Parme et le territoire de la malheureuse cité. Pour témoigner sa reconnaissance aux cardinaux Antoine et François Barberini, qui avaient contribué puissamment à son élection, il les

fit exiler peu après. Alexandre VII le remplaça sur le Saint-Siége, en 1655.

Louis XIV mena rudement ce Pape; il est vrai que c'était dans les premières années du règne de ce prince, qui avait à peine vingt-cinq ans : or à cette époque (1663), il n'était nullement ultramontain ni dévot.

Voici en quelle circonstance le roi se fâcha contre le Saint-Siége : Le duc de Créqui, ambassadeur de France, ayant été insulté à Rome par la garde corse, et son page assassiné sous les yeux de l'ambassadrice; le roi signifia au Pontife qu'il eût immédiatement à casser ce corps et à élever dans Rome une pyramide avec une inscription contenant l'outrage et la réparation. En outre, au mois de juillet 1663, il saisit Avignon, et réservant au clergé une douleur plus amère encore : *il défendit les enlèvements des enfants protestants* et ordonna de rendre à leurs familles ceux qu'on tenait dans les couvents (septembre). Tout le parti jésuite et janséniste sans distinction, pleura et jeûna, prit le deuil et cria à la persécution. Il se crut au temps de Dioclétien.

Alexandre mourut en 1667 et fut remplacé par Clément IX. Sous ce pontificat les Turcs prirent Candie, malgré les secours que Rome fournit aux Vénitiens. Ce Pape mit fin à la fameuse dispute pour la signature du Formulaire, par un accord qu'on nomma *Paix de l'Église* (1668). Après une vacance de plusieurs mois, due aux intrigues des cardinaux, Clément X fut élu Pape. Ce règne pontifical n'eut rien de remarquable (1670-1676). A la mort de Clément, en 1676, Innocent XI prit la tiare. Cet Innocent eut également de vifs démêlés avec Louis XIV, au sujet du droit qu'avait le roi de France de percevoir les fruits et les revenus des évêchés et des monastères vacants, désignés sous le nom de *droit régalien* ou *régale spirituelle.* Cette perception donna lieu à d'aigres débats entre Louis XIV et Innocent XI; puis vint la discussion des quatre articles de 1682, rédigés par Bossuet, consacrant les libertés de l'Église gallicane (1); enfin le droit de franchise des ambas-

(1) Déclaration du clergé qui adopta à l'unanimité les quatre articles suivants, dressés par Bossuet : « Les rois et souverains ne sont soumis à « aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses « temporelles; ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement

sadeurs à Rome. Pendant ces querelles, Louis XIV voulut mettre à l'épreuve le Pape : il lui dépêcha un ambassadeur, Lavardin de Beaumanoir ; le Pontife refusa de le recevoir. Alors, le roi, plein de courroux, se préparait à venger cette injure lorsque Innocent mourut.

Alexandre VIII fut élu après Innocent, en 1689. Il publia une bulle de condamnation contre les quatre articles de l'assemblée du clergé français de 1682, et disgracia les prélats qui avaient pris part à cette réunion. Il fournit des sommes considérables à Léopold I[er], empereur d'Allemagne, et aux Vénitiens, pour combattre les Turcs, qui étaient si menaçants à cette époque pour l'Europe, et surtout pour la Papauté. Alexandre ne gouverna l'Église que pendant deux ans. Innocent XII, qui succéda à Alexandre, fut de meilleure composition que son homonyme Innocent XI, à l'égard de Louis XIV ; il est vrai que ce

« par les chefs de l'Église ; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la « soumission et obéissance qu'ils doivent, ou absous du serment de fidé- « lité ; il faut régler l'usage de la puissance apostolique suivant les « canons faits par l'Église de Dieu et consacrés par le respect général. » Cette déclaration fut confirmée par un édit enregistré au Parlement le 23 du même mois de mars.

roi s'était singulièrement, pour ne pas dire effroyablement amendé ! — Le retrait de l'édit de Nantes, les dragonnades et la proscription en masse des protestants ne le prouvèrent que trop !

Le Pape eût été bien difficile de n'être pas satisfait de ce digne fils aîné de l'Église, qui mit à feu et à sang tout le royaume de France et le précipita dans l'abîme pour la plus grande gloire de Rome papale. En présence de tant de zèle, de tant de dévonement, les obstacles furent bientôt levés. Innocent XII termina ses différends et fit la paix avec Louis XIV après quelques concessions, consenties par cet excellent et très-pieux prince, sur les points en litige. — Certes, le roi avait bien mérité cette paix ; mais la France indignée sut tout ce qu'elle lui coûta ! — Innocent mourut quelque temps après ce concordat.

Clément XI monta sur le trône pontifical en l'année 1706. Nous avons vu qu'il lança contre les jansénistes une bulle d'excommunication et signa la fameuse charte *Unigenitus* de 1713, opposée aux cent et une propositions du P. Quesnel, les condam-

nant formellement. Il donna un coup par-ci, un coup par-là, et ne contenta personne. Innocent XIII fut élu après la mort de Clément (1721). Cet Innocent fit Dubois cardinal, sous la régence du duc d'Orléans. — Ce fut assurément là un bel exemple de moralité offert à la chrétienté. Un tel choix suffit pour marquer son règne d'une tache ineffaçable.

A côté de tant de turpitudes, nous sommes heureux de pouvoir signaler comme des modèles de charité et de mansuétude chrétienne, les Papes Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV, qui furent irréprochables dans l'exercice de leur puissance pontificale. Ils régnèrent de 1724 à 1758.

Clément XIII, malheureusement, ne suivit pas leur exemple : sa conduite ultramontaine et ambitieuse lui attira mille difficultés avec les souverains de l'Europe, mais principalement la question des Jésuites.

Ceux-ci ayant été chassés d'Angleterre en 1531 et en 1601; de France en 1594 et en 1762; de Portugal en 1598 et en 1759; de Russie en 1717; de Chine en 1753; enfin d'Espagne et de la Sicile en 1767, le

Pape fit de vains efforts pour les soutenir et les maintenir chez ces divers peuples ; il succomba dans ses tentatives, et l'ordre des Jésuites fut repoussé honteusement de toutes parts.

Le Saint-Siége, sous le pontificat de Clément XIII, perdit le comtat d'Avignon et la principauté de Bénévent, pour avoir soulevé d'injustes prétentions sur Parme : d'une part la France s'empara d'Avignon et d'autre part les Napolitains prirent Bénévent (1769). Clément XIII en mourut de dépit la même année. Clément XIV lui succéda. Ce Pontife montra un caractère moins altier, infiniment plus doux et plus conciliant, aussi vécut-il en bonne harmonie avec les cours de l'Europe ; il abandonna les prétentions qu'avait eues son prédécesseur sur le duché de Parme, et, en retour, la France et Naples lui restituèrent Avignon et Bénévent.

Enfin, sur les instances réitérées que lui firent plusieurs souverains de l'Occident de décider du sort des Jésuites, ce Pontife rendit, en l'année mémorable de 1773, le fameux bref qui supprimait cette compagnie ; mais il paya cher une telle

témérité ! Deux ans après (1775), Clément XIV mourut empoisonné.

Pie VI, succédant à ce Pape, trouva que la leçon était sévère, et reprit aussitôt la politique traditionnelle de Rome ; il déploya beaucoup de zèle à la défense des Jésuites et de toutes les corporations monacales, soutint les doctrines ultramontaines et l'orthodoxie du Vatican avec une grande vigueur. Il fut, par conséquent, l'ennemi implacable de notre pays. Ce Pape commença par désapprouver la constitution civile du clergé de France, favorisa l'invasion des Austro-Russes sur notre territoire : de tels actes suscitèrent chez nous une grande indignation et amenèrent des représailles. L'Assemblée nationale de 1791 reprit au Saint-Siége le comtat d'Avignon, mais cette fois définitivement. Le général Bonaparte s'empara de Ferrare, d'Urbin, de Bologne et d'Ancône, et força le Pape à signer la paix de Tolentino, en l'année 1797. En outre de la perte de ces provinces, il dut payer, à titre d'indemnité de guerre, la somme de trente-un millions et livrer au vainqueur un grand nombre de beaux tableaux.

Après nos mémorables victoires d'Italie, Duphot fut chargé d'organiser la République cisalpine, et vint à Rome pour conférer avec notre ambassadeur, Joseph Bonaparte. Là, il fut assailli et assassiné devant le propre palais de notre ministre plénipotentiaire (décembre 1797). La Cour de Rome ne resta point étrangère à cet infâme guet-apens....

Certes, le Directoire ne laissa pas impuni un pareil crime : Berthier se porta sur Rome, s'en empara et se saisit de la personne du Pape ; il fit conduire sous bonne escorte Sa Sainteté à Florence, puis en France, où l'on prononça sa déchéance du trône pontifical.

Transféré de ville en ville, Pie VI mourut à Valence en 1799.

La Papauté fut supprimée de fait ; peu de personnes s'en occupaient.... lorsqu'à la suite d'un long conclave, tenu à Venise, en 1800, elle ressuscita et refleurit dans la chrétienté, grâce à la politique ambitieuse du Premier Consul. — Bonaparte visait déjà à l'Empire et il crut cette force indispensable à la réalisation de ses vues. Ce fut là, assurément, une

bonne fortune pour l'Église. Elle la saisit avec empressement. Par l'influence de Napoléon, alors tout-puissant, un Pape fut élu sous le nom de Pie VII.

Peu de temps après, le Premier Consul et le nouveau Pontife signèrent le fameux concordat de 1801 : Bonaparte fit rouvrir les églises en France, rétablit l'autorité du Saint-Siége, combla la Cour de Rome de faveurs ainsi que tout le clergé. Le futur Empereur se réserva seulement la nomination des évêques ; l'institution fut laissée au Pontife, comme chef du pouvoir spirituel.

Enfin, pour rendre cette union plus touchante, plus solennelle, et cimenter l'alliance du trône et de l'autel, Pie VII vint à Paris sacrer le restaurateur de l'Église catholique (1804).

Cet accord, hélas ! ne dura pas longtemps, comme tout ce qui est anormal : l'Empereur eut bientôt de graves démêlés avec la Papauté ; et les dissentiments s'envenimèrent tellement, que Pie VII lança une excommunication contre Napoléon, en l'année 1809.

C'est ainsi que le Saint-Siége et le clergé témoignèrent leur reconnaissance à celui qui les avait

sauvés du naufrage et qui les sortit du néant. Quelle touchante gratitude !...

Il faut le dire, cependant, un Bonaparte n'était pas homme à fléchir, et encore bien moins à s'humilier : l'Empereur tint tête à l'orage....

Dès l'année 1807 il fit, de nouveau, occuper Rome par le général Miollis; puis, lorsque Pie VII fulmina l'anathème contre Sa Majesté impériale, ce prince y répondit en transmettant l'ordre au général de s'emparer du Pape : Miollis exécuta sur-le-champ les instructions de Napoléon. Pie VII fut arrêté et conduit à Savone, ensuite à Fontainebleau, où il fut détenu.

En 1813, le Pape paraissait disposé à se soumettre ; mais presque aussitôt il se rétracta et ne vit ses fers brisés que dans les premiers mois de 1814, à la rentrée des Bourbons (en juillet).

Aussitôt Pie VII devint l'âme d'une réaction farouche et fit rentrer les Jésuites en France. Ce Pape mourut en 1823.

Léon XII eut un règne moins agité ; à sa mort, il fut généralement regretté (1829).

Le pontificat si court de Pie VIII fut insignifiant (1829-1830). Grégoire XVI succéda à Pie, vers le commencement de 1831. Il se trouva au milieu de graves complications, par suite de la Révolution de 1830 : il eut à réprimer de violentes émeutes dans les États de l'Église, surtout à Rome, et ne put s'en rendre maître qu'à l'aide des baïonnettes autrichiennes. Cette brusque invasion de l'Autriche dans les États de l'Église décida la France d'occuper Ancône en 1832, à titre de protestation armée.

Grégoire fut un partisan fort zélé des Jésuites et les lança dans tout l'univers à la conquête des âmes. — Il condamna dans une encyclique, les doctrines de l'abbé de Lamennais, ce qui motiva de la part du célèbre écrivain un voyage à Rome. Voici comment il en rend compte :

« Le catholicisme était ma vie, dit-il, parce qu'il est celle de l'humanité ; je voulais le défendre, je voulais le soulever de l'abîme où il va s'enfonçant chaque jour : rien n'était plus facile. Les évêques ont trouvé que cela ne leur convenait pas. Restait Rome : J'y suis allé, et j'ai vu là le plus infâme

cloaque qui ait jamais souillé des regards humains. L'égout gigantesque des Tarquins serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là, nul autre Dieu que l'intérêt ; on y vendrait les peuples, on y vendrait le genre humain, on y vendrait les trois personnes de la Sainte-Trinité, l'une après l'autre ou toutes ensemble pour *un coin de terre* ou pour quelques piastres. J'ai vu cela, et je me suis dit : Ce mal est au-dessus de la puissance de l'homme, et j'ai détourné les yeux avec effroi. »

Grégoire était alors au Vatican. Ce pontife ne décéda qu'en l'année 1846. Pie IX lui succéda. Nous en dirons deux mots :

Pie IX, lors de son exaltation, afficha des idées libérales, prit l'initiative de formuler tout un programme de rénovation sociale, et à ses tendances extraordinaires l'Europe battit des mains. Cette joie ne dura qu'un moment. — Pie IX fut promptement circonvenu et reprit la politique traditionnelle du Vatican, en épousa les vieilles idées et les abus ; enfin il se donna entièrement au parti de la réaction et des ténèbres.

Le désappointement fut grand dans toute la chrétienté. Bientôt une insurrection formidable éclata à Rome ; on en chassa le Pape, qui se refugia à Gaëte. Le trône pontifical fut renversé et le peuple acclama la république.

Peu de temps après les événements de 1848, Pie IX rentra dans sa capitale sous la protection des baïonnettes françaises. Nous n'ignorons point que lá France démocratique assiégea Rome, la prit de vive force et abattit le gouvernement des Mazzini (1849).

CHAPITRE VI.

Simples réflexions sur la conduite de Pie IX. — Considérations générales sur la puissance temporelle des Papes. — Récapitulation des schismes qu'elle a fait naître. — Opinion des hommes d'État et de la presse. — Conclusion. — Testament de Charles-Quint et conseils à Philippe II. — Décret de Napoléon I[er] du 17 mai 1809.

Le moment n'est point venu d'esquisser l'histoire de Pie IX ; disons uniquement, comme simple réflexion, que la conduite de ce Pape, au milieu des complications européennes, laisse beaucoup à désirer ; que toutes ses sympathies sont pour la contre-révolution, et que les massacres de Pérouse furent une protestation contre nos victoires d'Italie, un défi jeté à notre pays et une conspiration contre nous. C'était un signal de résistance à outrance donné aux autres puissances despotiques de l'Europe.

Le langage que Sa Sainteté a tenu dans son encyclique du 19 janvier 1860 et dans ses allocutions

des 13 juillet, 28 septembre et 17 décembre de la même année, où Pie IX ne cesse de menacer, plus ou moins directement, Napoléon III des vengeances célestes, faisant appel aux puissances étrangères et ne craignant pas, dans son orgueil blessé, d'allumer la guerre civile, de fomenter, d'encourager de nouvelles chouanneries dans les États napolitains, de provoquer enfin des luttes fratricides en Europe pour sauvegarder l'établissement du double despotisme politique et religieux, en retenant en ses mains l'autorité spirituelle et la puissance civile, puis en reprenant quelques *mottes* de terre qui lui ont échappé dernièrement par la force des choses, me semble plus qu'une mauvaise action, plus qu'une conspiration de lèse-humanité, plus qu'une révolte contre l'esprit moderne : c'est une trahison envers notre pays ; c'est un attentat au droit des peuples et au suffrage universel. Heureusement que ces fureurs liberticides sont impuissantes et iront s'éteindre dans l'indifférence de chacun et jusque dans la conscience des ligueurs.

Ce denier de Saint-Pierre, ces appels au fameux

emprunt de cinquante millions, ces soldats qu'on recrutait de toutes parts, ces petites armées qu'on assemblait, ces canons que l'on fabriquait, ces places de guerre qu'on armait et fortifiait étaient et sont encore autant de menaces dirigées tant contre la France que contre le Piémont ! Mais ces engins de réaction, de destruction et de résistance ont été, en partie, brisés à Castelfidardo, à Ancône, par les troupes du valeureux Victor-Emmanuel.

Cette armée papeline, commandée par un vaillant général, digne d'une meilleure cause, a été battue, dispersée ou faite prisonnière ; enfin, tout récemment, 200 volontaires bourbonniens ont été désarmés à Frosinone, et grâce à notre vigilance, la manifestation cléricale et *sanfédiste* a échoué dans les rues de la ville aux Sept-Collines (31 décembre 1860).

Pie IX, ne pouvant plus opposer la force matérielle, se sert actuellement des armes spirituelles et refuse de signer les bulles d'investiture aux nouveaux évêques nommés dernièrement par Napoléon III. Le mot d'ordre est donné !... partout on sonne l'alarme,

et du haut de la chaire évangélique on lance des imprécations contre la politique française.

Malgré les services réels que le gouvernement de l'Empereur rend chaque jour au Saint-Siége, nous doutons fort, par tout ce qui précède, de la gratitude de Sa Sainteté Pie IX envers notre pays ; nous craignons que ses sympathies ne soient plutôt autrichiennes et *sanfédistes* que françaises, comme ses idées libérales d'autrefois sont présentement pour l'absolutisme. Qu'en pensent nos évêques ? — Eux-mêmes n'appartiennent-ils pas, cœur et âme, aux époques les plus ténébreuses du moyen âge ? Leurs lettres pastorales et leurs mandements n'en sont-ils pas la preuve irréfragable ? Leurs sentiments politiques ne nous sont-ils pas assez connus pour pouvoir émettre une telle affirmation ? Hélas ! le scandale de ces derniers temps le dit plus haut que nous !... et sans que nous osions le contredire.

Nous trouvons, dans une brochure (1) qui fait grand bruit en ce moment, la même pensée sur Messeigneurs :

(1) *Rome et les Évêques de France.*

« Une chose nous a encore frappé dans la lecture attentive de ces innombrables manifestes religieux, c'est de voir les évêques français, la plupart sortis du peuple, lancer l'anathème *sur les exécrables, sur les horribles principes de* 1789, qui leur ont cependant ouvert, à eux-mêmes, la carrière des dignités ecclésiastiques, et qui sont l'évangile politique des sociétés modernes ! Faut-il gémir ou s'indigner au spectacle de ces fils ingrats, blasphémant la mémoire d'une mère qui leur a tout donné ? Qui ne se souvient de ces déplorables attaques contre les droits sacrés des peuples et contre les impérissables conquêtes de notre immortelle révolution ? De ces pages imprudentes, où nos évêques se décernaient entre eux la palme de l'éloquence et de l'héroïsme, en attendant celle du martyre ; où, du fond de leurs paisibles palais, ils évoquaient les catacombes, et, plus menaçants que menacés, affectaient d'imaginaires alarmes afin d'en provoquer de réelles ?

« On frémit en songeant à ce qui aurait pu arriver, si quelqu'un de ces mots qui, selon l'expression du regrettable évêque de Troyes, *font rougir*

l'Évangile et la civilisation, avait rencontré sur sa route une tête à la Jacques Clément ou à la Ravaillac ! »

De son côté, le Pape prétend qu'il ne lui reste plus que des larmes et des anathèmes. Ah ! ses lamentations ne nous touchent guère et ses anathèmes encore moins. Nous croyons que la chrétienté finira par s'en lasser. Oh ! si nous avions signé un concordat autrichien, au lieu d'entendre des plaintes amères, des récriminations, il ne nous arriverait aux oreilles que de douces louanges, que des chants d'allégresse. Nous n'aurions besoin, pour voir s'opérer cette métamorphose, que de subordonner notre libre arbitre à la volonté absolue du Pape ; nos libertés gallicanes aux exigences ultramontaines ; les droits de la France aux prétentions de Rome, et enfin la souveraineté nationale à la puissance théocratique ; renoncer, en un mot, à notre dignité, à nos libertés comme individus et comme nation, au profit du Vatican. Il ne faudrait pas autre chose pour dérider la face assombrie de Pie IX et de ses cardinaux, voire même de nos évêques.

Ce déplorable concordat autrichien prouve surabondamment nos assertions et nous révèle ce que nous devons attendre des sentiments de ce Pontife si prôné ! Ah ! nous le redisons avec tristesse et une profonde conviction, la Papauté, depuis les dons néfastes de Pépin et de Charlemagne, a constamment porté malheur à l'Italie et à la France.

N'est-ce pas la Papauté qui, de tout temps, a appelé l'étranger dans la Péninsule ? Tantôt c'étaient les Français ; tantôt c'étaient les Allemands ; tantôt c'étaient les Espagnols et jusqu'aux Anglais, qui foulaient et ravageaient, à l'instigation des Papes, ce sol sacré.

Nous pouvons citer, à l'appui de nos allégations, les faits suivants :

« A dater de Grégoire VII, le langage et la conduite du Saint-Siége ne ressemblent plus à la conduite et au langage de la Papauté durant les dix premiers siècles de l'Église. C'est d'abord Grégoire VII lui-même qui foule aux pieds, en la personne de Henri IV, la majesté de l'empire et celle de tous les souverains. — « C'est encore lui qui écrit à Philippe Ier, roi de

France, en termes si impérieux qu'on ne peut reconnaître dans ce maître hautain un disciple de Jésus-Christ : « Maintenant que vous êtes plus avancé en âge, faites voir que ce n'est pas inutilement que nous avons pardonné les fautes de votre jeunesse. Tâchez de vous rendre favorable le bienheureux Pierre, de qui vous dépendez pour le spirituel et le temporel... Ne nous obligez pas, en négligeant ce que nous vous ordonnons, à agir à votre égard en qualité de juge. » On ne sait pas ce que répondit Philippe Ier; mais le Pape Adrien s'étant avisé d'écrire sur le même ton à l'empereur Charles le Chauve, en reçut une réprimande sévère. C'est encore Grégoire VII qui, dans une lettre aux archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, revendiquait ainsi pour le Saint-Siége le droit de disposer de l'empire : « Sachez-le bien, Dieu a établi les Papes sur les peuples et sur les royaumes pour détruire et arracher, pour bâtir et pour planter. » Boniface VIII va même au delà, car il semble faire un article de foi des prétentions de la Papauté. « Nous déclarons, dit-il, disons, prononçons et définissons, qu'il

est nécessaire au salut de croire que toute créature humaine est sujette au Pontife romain. » Au rapport d'un historien du concile de Trente, Paul IV ne faisait aucune difficulté de dire en toute occasion qu'il ne voulait pas de princes pour ses égaux, mais bien pour ses sujets, et qu'il les tiendrait sous ses pieds. Et c'était une des maximes de Paul V, que Dieu l'avait fait Pape pour dompter la présomption des princes séculiers.

« Au reste, depuis qu'ils ont remplacé le bâton du pasteur par le sceptre, les Papes portent une couronne impériale tout étincelante d'or et de pierreries qu'on appelle LE RÈGNE; et pourtant, ce sont les successeurs de Celui qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête. En qualité de Souverains-Pontifes, ils ceignent la mitre, et comme rois, la triple couronne, ainsi que l'explique Innocent III dans son serment sur le couronnement du Pape. « L'Église, dit-il, qui est l'épouse, ne s'est pas mariée avec moi sans rien apporter. Elle m'a apporté une dot sans prix, à savoir le plein pouvoir sur les choses spirituelles et l'étendue sur les temporelles. Pour signe

des spirituelles elle m'a donné la mitre, et la couronne pour signe des temporelles ; la mitre pour le sacerdoce et la couronne pour l'empire ; m'établissant vicaire de celui qui porte écrit sur sa cuisse et sur son vêtement : « Le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. »

« Est-ce assez de couronnes pour les héritiers de Jésus crucifié ?

« C'est également pour exprimer cette double puissance des Papes sur le temporel et sur le spirituel, que Boniface VIII, lors de l'inauguration de son grand jubilé en 1300, parut le premier jour de cette cérémonie, revêtu des ornements pontificaux, et le lendemain, des insignes impériaux, faisant crier devant lui : Voici deux épées !

« Pour se faire une idée de la hauteur avec laquelle les papes exerçaient ce droit de suprématie universelle et absolue qu'ils s'étaient arrogé, il faudrait lire encore le discours que Jules II tint à ses cardinaux, lorsqu'il dépouilla de ses États, pour les donner à Ferdinand d'Espagne, Jean II, roi de Navarre et bisaïeul de Henri IV, ou bien la bulle d'excommu-

nication que Sixte V fulmina en 1585 contre Henri, roi de Navarre, et le prince de Condé. Mais il n'entre ni dans nos vues ni dans nos goûts, de pousser plus loin le parallèle entre les Papes de la première et ceux de la seconde moitié de l'histoire de l'Église.

« Les Papes de la première période sont restés invariablement attachés à la loi de Jésus-Christ ; de Jésus-Christ disant : Mon royaume n'est pas de ce monde ; de Jésus-Christ fuyant au désert lorsque le peuple voulait le faire roi ; de Jésus-Christ se soumettant au paiement de l'impôt et au jugement de Pilate. Ces Papes se sont strictement renfermés dans l'exercice de leur ministère évangélique et de leur juridiction spirituelle.

« Ceux, au contraire, de la seconde période, non contents de la souveraineté temporelle, dévolue au Saint-Siége par la reconnaissance des peuples et par la force des choses, aspirent hautement à la théocratie universelle. Le titre de vicaires de Jésus-Christ ne suffit plus à leur ambition ; ils prennent celui de vicaires de Dieu sur la terre. Ils se font de leur autorité spirituelle un prétexte pour s'immiscer

dans toutes les affaires temporelles, et une arme terrible pour courber le front des rois et des empereurs, qu'ils réduisent au rôle de porte-glaive de la Papauté.

« Pour tout dire, en un mot, il y a, entre les Papes de la première et ceux de la seconde période, cette différence, qu'il a fallu violenter les uns pour leur faire accepter le pouvoir, et les autres pour leur faire rendre.

« Maintenant il est triste de constater qu'au préjudice de l'Eglise l'épiscopat et le haut clergé ont suivi la Papauté dans cette voie, et que l'esprit d'abnégation, de sacrifice, d'humilité, toutes les fortes vertus des premiers âges, ont perdu quelque chose de leur empire (1). »

Ce sont donc les Pontifes-rois qui sont la cause première de toutes les calamités dont Rome et la Péninsule furent affligés pendant tant de siècles? Qui donc poussa Charles d'Anjou contre les derniers descendants de la maison de Souabe; Charles VIII contre la maison d'Aragon, régnante à Naples, et Maxi-

(1) *Rome et les Évêques de France.*

milien contre Charles VIII? Jules II voulut réparer tant de fautes, et, pour débarrasser l'Italie des étrangers, il ne trouva rien de mieux à faire que d'y introduire à la fois des Aragonnais, des Suisses et des Allemands.

N'était-ce pas un Pape qui, pour conserver ce funeste pouvoir temporel, cause de tant de maux, offrait à Mahomet II l'empire d'Occident? « Prince, écrivait Pie II à ce sultan, prince, voulez-vous devenir le plus puissant des mortels? Que vous faut-il pour l'être demain? Bien peu de chose, assurément. Quelques gouttes d'eau, et nous vous déclarons empereur des Grecs et de l'Orient, de l'Occident même, s'il en est besoin. Jadis, débarrassés d'Astolphe et de Didier par les bons offices de Pépin et de Charlemagne, mes prédécesseurs, Étienne, Adrien, Léon, couronnèrent Pépin et Charlemagne; nous ferons comme Léon, Adrien et Étienne. »

La Papauté a continuellement immolé, comme on le voit, l'indépendance, l'unité, la vie de l'Italie, au maintien ou à l'extension de son pouvoir temporel.

En ce qui touche à l'administration intérieure de Pie IX, des ouvrages qui ont eu un certain retentissement dans le public l'ont suffisamment édifié sur ce point, entre autres les livres de MM. About et Mary-Lafon (1).

On a pu se convaincre du pitoyable gouvernement des prêtres, de l'état d'atonie où se trouvent l'agriculture, l'industrie, le commerce ; enfin de la profonde misère dans laquelle végètent les sujets de Sa Sainteté. Nous n'apprendrions, par conséquent, rien au lecteur sur ce sujet qui n'ait été dit. Nous savons que le gouvernement papal n'est occupé qu'à chercher les moyens de remplir les coffres vides du trésor ; qu'à cet effet il tient des jeux publics, qu'il vend la justice et force indulgences pour tous les crimes, qu'il ne cesse de demander aux fidèles le *denier de saint Pierre*. Et pour soutenir un tel régime il attire à lui les mercenaires de tous les pays.

Maintenant que nous avons parcouru tout le cycle de la Papauté depuis l'instauration du pouvoir temporel des Papes (755 à 1860), nous passerons aux

(1) *La Question romaine*, 1859. — *Mille ans de guerre*.

considérations générales, d'où nous tirerons nos conclusions finales.

Voyons donc ce que ces deux forces réunies (la puissance spirituelle et la temporelle) ont apporté à l'Église et quelle influence le catholicisme a exercé sur les croyances, c'est-à-dire sur l'esprit et sur l'âme ; en un mot, sur la destinée des peuples, au point de vue religieux.

Nous savons que l'Église primitive, soumise aux empereurs ou aux princes qui les représentaient en Italie, n'avait d'autres armes que la foi et l'Évangile, et qu'elle sut conquérir des royaumes à la religion du Christ, non-seulement en Afrique, en Asie, mais en Europe, à partir des prédications de saint Pierre, de saint Paul, des Pères de l'Église, etc., jusqu'au commencement du huitième siècle de l'ère chrétienne, lors de la conversion des Allemands, due en partie à la pression des Carlovingiens.

Quels sont donc les peuples qui ont été convertis à l'Église romaine depuis qu'elle a en main une double puissance ? A part les Bulgares, les Roumains, les Hongrois, les Polonais, les Danois, les Suédois

et quelques Russes qui se firent chrétiens du neuvième au quinzième siècle, combien de catholiques l'Église romaine et absolutiste n'a-t-elle pas perdus !.. Ils se comptent par centaine de millions. Précisons et procédons par masse :

Au septième siècle la religion mahométane fut fondée (622-632) et se propagea rapidement dans toute l'Arabie, ensuite en Afrique, et vint s'asseoir aux confins de l'Europe jusque sur le trône des empereurs, à Constantinople (1453) dans la personne de Mahomet II, qui s'empara de la métropole des Césars et des patriarches, et en fit sa capitale.

Au neuvième siècle on vit éclater au sein du catholicisme le fameux schisme d'Orient, qui sépara les chrétiens en plusieurs Églises dissidentes, par suite de la longue controverse de Photius, patriarche de Constantinople, avec la Papauté. Rome voulait exercer une suprématie universelle, qu'on lui refusa et qui donna lieu à des dissensions, à des déchirements déplorables et fort scandaleux. La querelle s'envenima tellement, que le Pape Nicolas Ier excommunia Photius; et le patriarche Photius

excommunia, à son tour, Nicolas (858). Les successeurs de Photius soutinrent les doctrines de ce patriarche contre l'orthodoxie romaine, et ces controverses se prolongèrent entre les Papes et les patriarches jusqu'au onzième siècle. La rupture définitive fut consommée par l'initiative de ce Cerularius, qui fit fermer les églises latines en 1043 ; Léon IX y répondit par une excommunication en l'année 1054. Désormais l'Église d'Orient et l'Église d'Occident n'eurent plus aucun rapport entre elles. De là naquit le *Grand schisme d'Orient*, qui se subdivisa ainsi :

1° Église grecque proprement dite, qui pendant longtemps reconnut pour chef le patriarche de Constantinople ;

2° Église russe, ayant pour chef le czar et près d'elle un Synode.

3° Église chaldéenne, Nestoriens.

4° Église monophysite ou eutychéenne : Coptes, Jacobites, Arméniens schismatiques.

Puis viennent les chrétiens, qui ne reconnaissent point d'autre autorité que celle de l'Écriture :

Unitaires ou anti-trinitaires. — Unitaires proprement dits, Ariens, Sociniens.

Trinitaires ayant pris naissance en Occident. — 1° Église protestante ou luthérienne, divisée comme suit : Luthériens, Zwingliens, Calvinistes, Arméniens.

2° Presbytériens, Indépendants, Puritains, Évangéliques, Église anglicane ou épiscopale, composée d'Anglicans.

Enfin nous n'en finirions pas d'énumérer toutes les Églises dissidentes, telles que celles des Mystiques ou Enthousiastes : *Congrégationalistes*, *Anabaptistes*, *Mennonites* ou *Baptistes*, *Quakers*, *Moraves*, *Swenborgiens*, *Méthodistes*, *Mormon*, etc.; etc. qui sont sorties du sein de l'Eglise romaine et ont rompu avec elle. Qu'il nous suffise de dire qu'elles se sont répandues sur tout le globe et qu'elles forment de grandes nations : telles que la Russie, la Prusse et une grande partie de la Confédération Germanique, outre la Hollande, la Norvége, la Suède, le Danemark, enfin l'Angleterre et les Etats-Unis.

Voilà les peuples que la religion catholique a

perdus sans retour par les fautes de la Papauté, fautes dues exclusivement à l'ambition terrestre et à l'esprit de domination du Vatican. Ainsi plus de deux cents millions d'âmes se sont détachées de Rome, et si nous comprenions dans ce nombre les sectaires de Mahomet, nés pour ainsi dire sur la terre du Christ, nous trouverions le chiffre énorme de six cents millions. Tandis que la catholique compte à peine cent trente-neuf millions, y compris les incrédules, les indifférents et les opposants ayant nom de chrétiens romains. Or, sous la puissance temporelle des Papes, la religion a prodigieusement amoindri son prestige et a été gravement compromise et délaissée par des nations entières, qui se sont retirées du Saint-Siége avec mépris : elles ont adopté d'autres croyances, élevé d'autres temples dans la chrétienté, en opposition avec l'Église romaine. Ce pouvoir temporel a créé l'anarchie au sein de la Papauté, fait naître d'effroyables guerres de religion, perpétué l'antagonisme, le désordre parmi les chrétiens actuellement divisés en sectes nombreuses, puissantes et toutes ennemies les unes des autres.

Est-ce cet ordre de choses qu'on veut maintenir en Europe? A voir les défenseurs officieux et officiels de la puissance temporelle des Papes on le croirait.

M. Buol ne nous disait-il pas dernièrement dans un mémorandum qui restera célèbre : « qu'en prê-
« tant au Souverain-Pontife, dépossédé par la révo-
« lution, le secours de leurs armes, l'Autriche et la
« France ont servi un grand intérêt de l'ordre
« social. La souveraineté temporelle du Saint-Père
« est une des garanties du libre exercice de son mi-
« nistère apostolique et de l'indépendance du chef
« spirituel de la catholicité. (1) »

C'est vraiment méconnaître l'histoire et tromper la conscience des peuples et des rois que de tenir un pareil langage et avancer d'aussi fausses assertions. Eh quoi! l'Eglise ainsi organisée temporellement a-t-elle empêché en Europe les schismes d'éclater? a-t-elle eu a combattre moins d'anti-papes ou en a-t-elle eu infiniment plus? N'a-t-elle pas eu trente-huit anti-papes pendant les sept premiers siècles qui ont suivi le pouvoir temporel de la Papauté, et ne les

(1) Dépêche du comte Buol à M. le comte d'Appony, 25 février 1859.

a-t-on pas vus successivement se disputer avec acharnement la tiare de saint Pierre et recourir aux moyens les plus scandaleux et les plus criminels pour l'obtenir ? Ne sait-on pas que sous la puissance spirituelle de l'Église primitive, de l'an 34 à l'an 754, il n'y eut que sept anti-papes, et qu'aucun n'a produit de perturbations au sein de l'Église, car tous se soumirent soit aux décisions des empereurs, soit à celles des conciles ; nous n'en exceptons que Novatien, premier anti-pape, qui fit exiler Corneille à *Centum Cellæ* (Civita-Vecchia) par l'empereur Gallus, en l'an 252 de l'ère chrétienne ; encore Novatien finit par se soumettre aux condamnations des conciles de Carthage et d'Antioche. Ne sait-on pas également que l'Église primitive n'ayant d'autre force que le *glaive de paix*, c'est-à-dire la puissance spirituelle, que sa foi et son éloquence, a converti à la religion catholique une partie de l'Asie, de l'Afrique et presque toute l'Europe, formant près de trois cents millions d'âmes rangées sous les bannières du Christ, et que depuis le régime du pouvoir temporel, introduit au Vatican, le catholicisme a vu ses phalanges dimi-

nuées presque des deux tiers, c'est-à-dire de trois cents millions de fidèles qu'il avait auparavant il ne lui en reste plus maintenant que cent trente-neuf millions. Le plus grand nombre a rompu avec Rome papale.

L'Église s'est-elle amoindrie ou fortifiée ? A-t-elle ramené à la foi catholique plus d'âmes ou en a-t-elle plus perdu ? Les guerres de religion, les scandales, les crimes, sont-ils nés au sein du pouvoir temporel des Papes ou lorsque le Saint-Siége ne possédait que la puissance spirituelle? Le pouvoir temporel de la Papauté a-t-il empêché les déchirements au sein de la chrétienté et les guerres civiles dans Rome ? A-t-il su et pu défendre le trône pontifical, résister aux trois Républiques qui ont eu pour chefs : au douzième siècle, Arnaud de Brescia ; au quatorzième, Rienzi ; et de nos jours, au dix-neuvième siècle, Mazzini ? Nous ne parlons pas de celles fondées par le Directoire et par le Premier Consul Bonaparte (1797-1798), ni de la monarchie fondée à Rome par l'Empereur Napoléon. Que d'événements et de troubles le pouvoir temporel du Vatican n'a su ni prévenir ni

empêcher ! Au contraire, il les a fait naître ! Est-ce que les schismes d'Orient et d'Occident et nos guerres de religion auraient eu lieu sans la puissance temporelle de la Papauté ? Nous ne craignons pas de répondre non ! Les faits sont là pour le prouver et ils parlent plus éloquemment que nos paroles.

Dans les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, lorsque l'Église se renfermait dans l'esprit de l'Évangile, qu'elle n'avait pour toute force que la puissance spirituelle, l'on ne vit rien de semblable ; les Pontifes dans leur apostolat, eurent beaucoup plus d'influence, firent plus de conversions et ne provoquèrent jamais la guerre civile dans Rome ni ailleurs. A part la persécution des premiers évêques sous les Césars, il n'y eut plus, à partir de Constantin, de troubles sérieux au sein de l'Église ; chacun la respectait et la prenait pour guide vers les destinées célestes. L'anarchie et la division ne commencèrent à éclater que du jour où la Papauté abandonna les préceptes de Jésus-Christ pour courir après les biens de ce monde, en froissant tous les intérêts.

Disons-le donc sans détour et avec une affliction

profonde : l'Église ainsi constituée est la négation de tout progrès, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre purement intellectuel ; aussi bien dans l'ordre physique que dans l'ordre commercial, industriel et agricole. En un mot, elle enraye l'activté humaine et la marche de la civilisation. Le Christ ayant dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » L'Église a pris ce précepte à la lettre non pour elle-même, mais pour les fidèles seulement, et elle s'efforce d'en détacher les âmes ; de bannir, de maudire, d'anathématiser le culte de la matière et des sens ; au lieu de les régler, elle les proscrit, elle les combat par la prédication, par les armes spirituelles et temporelles et s'en déclare l'ennemie implacable. Mais elle-même ne craint pas de se prosterner au pied de ses autels, en recommandant au troupeau de ne faire que ce qu'elle prescrit et non ce qu'elle fait. Enfin, entre la puissance cléricale et la puissance civile le divorce est complet et l'immensité les sépare.

Au milieu de cet antagonisme, l'indifférence religieuse gagne tous les cœurs et elle fait des progrès

effrayants ! La puissance catholique voulant dominer la puissance politique des peuples et en faire sa très-humble vassale, ceux-ci se révoltent et se détachent d'elle. Ces deux forces opposées, qui se combattent, ne peuvent s'entendre ni se rapprocher et encore bien moins s'assimiler : leur antipathie est profonde, invétérée et offre de véritables dangers pour la religion elle-même. Qu'on y prenne garde, le mal est grand !...

L'Antriche va nous le dire :

« Rome est à présent, on peut l'assurer, au spirituel, le *foyer de la démoralisation ;* au temporel, *celui du désordre.* Les habitants sont enclins à la superstition *plus qu'à la vraie religion.* Dans ce gouvernement de cardinaux, de prélats et de prêtres, la politique est un jeu continuel de *pharisaïsme* et de *machiavelisme ;* l'économie sociale *qu'un humiliant désordre.* Les finances sont plus mal conduites qu'on ne peut le dire ; *l'infidélité des ministres* et leur impéritie font dans le trésor *des vides considérables...* Dans tout l'État pontifical *la justice est vendue ouvertement.* »

Ce document sévère émane de la Chancellerie autrichienne et porte la date de 1822 ; depuis cette époque, les choses, loin de s'améliorer, ont empiré à tel point, que, pour maintenir l'autorité temporelle du Saint-Siége, il a fallu deux corps d'armée.

« Je me suis, continue l'ambassadeur, appliqué à rechercher les causes d'une telle situation ; les voici : Lois nouvelles qui restreignent dans les plus étroites limites la liberté de la vie quotidienne ; inquisition en vigueur dans toute l'étendue de l'Etat et se donnant carrière sans aucune entrave ; confiance sans borne aux carabiniers, qui peuvent faire des arrestations sur un simple soupçon ; aggravation des impôts ; administration sévère et dure ; système qui tend à faire vivre les hommes de toutes conditions *en moines et non en citoyens* : voilà ce qui provoque le *dégoût populaire* et pousse les choses au point que, plutôt que « de vivre dans une telle contrainte, on passerait volontiers sous un autre régime quel qu'il fût. »

Un autre agent autrichien s'exprime ainsi :

« A Rome on ne pense qu'à ouvrir de nouveaux

couvents, qu'à étendre les corporations religieuses, qu'à remettre en honneur les anciennes fêtes et processions, qui ne servent qu'à augmenter l'oisiveté et les désordres.

« Le gouvernement romain *est en dissolution*. Décidément, ajoute-t-il encore, Babylone est le nom qui convient à Rome. Le Pape commande, les cardinaux commandent, les prélats commandent; *tout s'y obtient à prix d'or*, *et*, *sans or*, n'y espérez rien!

« Le corps sacerdotal à Rome est composé pour deux bons tiers d'hypocrites et simoniaques, les prédicateurs sont pour la plupart indifférents ou athées. On accable le peuple de cérémonies religieuses pour ranimer son zèle; mais les Romains, qui vont aux églises *par disette de théâtres et de spectacles publics*, n'en sont pas plutôt sortis qu'ils ne se rappellent plus *qu'ils sont chrétiens;* ils n'ont d'autre pensée *que de maudire* les règlements religieux du Pape, l'inquisition et les moines. »

« Ce clergé, dit-il encore, obéit à un *sordide intérêt*. Les curés sont presque tous chefs d'espions, et malheur au paroissien qui provoque leurs coups se-

crets; ainsi en est-il des moines (1) Voilà pour l'exercice du pouvoir. Écoutons un ami du Pape, M. Rossi :

« Rome est toujours Rome ! écrivait ce ministre à M. Guizot. Tant que vous serez en Italie, c'est bon ; mais après? De véritables garanties constitutionnelles, directes, positives, vous en voudrez et vous ne pourrez en obtenir ; le Pape ne voudra pas, l'Autriche non plus ! »

Selon cet homme d'État, il est de l'essence de la Papauté de s'opposer à tout progrès, à toute réforme. C'est donc l'immuabilité incarnée, et en même temps, « *une fabrique de chandelles romaines*, dans « laquelle une seule étincelle peut, à tout moment, « produire une explosion aussi funeste aux autres « qu'à la Papauté même (2). »

« C'est avec des mercenaires suisses et du canon que le Pape du dix-neuvième siècle raisonne avec ses sujets. (Pérouse en est la sanglante preuve.) Tant qu'il pourra trouver une puissance qui lui prêtera son appui, ou tant que la population irritée ne se portera

(1) Dépêches adressées par les agents de l'Autriche à leur gouvernement sur l'administration intérieure des États pontificaux.

(2) *Morning Post* du 7 décembre 1859.

point en foule au Vatican, l'Europe ne saurait espérer des réformes dans le gouvernement pontifical (1). »

O Rome ! tu es bien la ville des *Miserere !* la ville des morts ! combien tu aurais besoin d'être régénérée, afin de renaître à la vie, à la civilisation, au mouvement des sociétés modernes. Présentement, et même depuis des siècles, tu n'es qu'un cadavre, couché dans les ténèbres et dans l'immobilité, n'ayant d'autre vertu que de pétrifier les hommes à force de les *dogmatiser*, de les *spiritualiser* et de les refouler dans le cercle étroit de ton orthodoxie. Quand cesseras-tu de conduire ainsi nos destinées ? Et qui croira désormais à tes enseignements ?...

Nous demandons maintenant comment le catholicisme, avec ses principes théologiques et dogmatiques, théocratiques et d'infaillibilité, pourrait constituer un élément de civilisation parmi nous et se prêter aux exigences et aux aspirations de la société moderne ? Ce nous semble difficile de répondre à cette question autrement que par la négation ; car la société elle-même, cherche par tous les moyens li-

(1) *Morning Herald* du 14 octobre 1859.

cites, à améliorer de plus en plus sa condition physique, son bien-être moral et matériel ici-bas, en donnant satisfaction à tous les intérêts individuels et collectifs, qui sont, en définitive, la base de tout ordre social. Tandis que le catholicisme, lui-même, va s'enfonçant de plus en plus dans la nuit des temps et semble plongé dans le sommeil de la mort.

Il nous aura suffi, sans doute, de signaler ces tendances diverses pour s'apercevoir tout d'abord, combien l'Église romaine est en opposition avec les besoins actuels et permanents de l'humanité, et s'écarte de l'orbite où l'homme se meut et se développe. Le duelisme qui existe entre Rome et l'homme moderne est frappant. Celui-ci s'applique à développer son intelligence, non-seulement pour la faire servir à ses desseins personnels, mais encore pour la mettre au service de ses semblables et se rendre utile à la société, dont il fait partie. Ainsi, à mesure qu'il se dégage des entraves de Rome, nous le voyons marcher à pas de géant vers des destinées nouvelles et inconnues jusqu'alors, et accomplir en son chemin des prodiges.

Tandis que la Papauté elle-même reste dans une superbe immobilité, tonnant contre l'esprit nouveau! C'est l'obscurantisme en révolte contre le genre humain; c'est la démence d'une puissance qui se meurt et qui a fait son temps : les ressorts de cette machine à compression sont brisés; elle n'a plus aucune efficacité pour retenir le mouvement des sociétés contemporaines. Par conséquent, nous le répétons et nous sommes d'accord avec une foule de bons esprits, le pouvoir temporel des Papes est nuisible à la religion, à la morale, aux saines doctrines évangéliques et à tout progrès. Le principe d'infaillibilité théocratique est contraire au développement social, à la liberté, à la civilisation, parce qu'il maintient l'immuabilité au sein de l'activité humaine, et l'obscurantisme en plein soleil. En un mot, c'est cet absolutisme, sous ses diverses formes, qui pèse lourdement sur la chrétienté, que nous combattons.

« Le clergé, dit Napoléon III, cessera d'être ultramontain dès qu'on le forcera à s'élever comme jadis dans les sciences, et à se confondre avec le

peuple en puisant sa propre éducation aux mêmes sources que la généralité des citoyens.

« L'Allemagne méridionale est, sans contredit, le pays où le clergé catholique est le plus instruit, le plus tolérant, le plus libéral. Et pourquoi en est-il ainsi ? c'est parce que les jeunes gens qui se destinent, en Allemagne, au sacerdoce, apprennent la théologie en commun avec tous les candidats aux autres professions.

« Au lieu d'être dès l'enfance séquestrés du monde, *et de puiser dans tous les séminaires un esprit hostile à la société* au milieu de laquelle ils doivent vivre, ils apprennent de bonne heure *à être citoyens* avant *d'être prêtres.* Aussi le clergé catholique allemand se distingue-t-il par ses hautes lumières et son ardent patriotisme. Il n'est pas de sacrifices qu'il ne soit prêt à faire pour le triomphe de la liberté, pour l'indépendance de la patrie allemande. A ses yeux, être prêtre, c'est enseigner *la morale, la charité; c'est faire cause commune avec tous les opprimés ; c'est prêcher la justice et la tolérance ; c'est prédire le règne de l'égalité ; c'est ap-*

prendre aux hommes que la rédemption politique doit suivre la rédemption religieuse. » (1)

Quelle immense différence il y a entre le clergé catholique de race allemande et celui de race latine? tout un monde les sépare, comme on le voit. Afin de nous en convaincre encore plus, nous allons donner la contre-partie, en citant les propres paroles de Pie IX, qu'il adressait dernièrement à son Église.

« Remercier Dieu, disait-il à son clergé, pour la paix obtenue entre les deux grandes puissances catholiques belligérantes est notre devoir ; mais continuer les prières est un véritable besoin, attendu que diverses provinces de l'État de l'Église sont encore en proie aux démolisseurs de l'ordre établi, et c'est dans ces provinces que de nos jours une autorité usurpatrice étrangère, *proclame que Dieu a fait l'homme libre de ses propres opinions, soit politiques, soit religieuses, méconnaissant ainsi les autorités établies par Dieu sur la terre, auxquelles sont dus l'obéissance et le respect*, oubliant également l'immortalité de l'âme, qui, alors qu'elle passe du tran-

(1) *Le Clergé et l'État*, par Louis-Napoléon.

sitoire à l'éternel, devra rendre un compte tout spécial de ses opinions religieuses au juge tout-puissant, inexorable, apprenant alors, mais trop tard, qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, et que quiconque sort de l'arche de l'unité sera submergé dans le déluge des peines éternelles. » (1)

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ici combien ces idées sont contraires à l'esprit évangélique et aux principes des sociétés modernes. Nous dirons seulement qu'avec de telles doctrines, toute transformation, quelle qu'elle soit, est radicalement impossible dans la monarchie papale. « La Papauté, comme le disait si bien Montanelli dans ses *Mémoires sur l'Italie:* « C'est un homme s'affirmant par un principe unique, divinement inspiré et investi du droit d'infaillibilité. Les majorités sont faillibles ; le Pape se dit infaillible. Donc, le Pape, précisément parce qu'il a conscience de cette lumière spirituelle qui lui fait une place à part dans l'humanité, ne peut ni ne doit s'obliger à convertir en lois les avis

(1) Notification de Pie IX à son Église, donnée au Vatican le 15 juillet 1859.

de la majorité, quand son inspiration intime les déclare erronés. »

« Il pourrait, en effet, arriver à tout instant, ajoute le *Siècle*, que les intérêts du prince d'Italie fussent opposés à ceux du Souverain-Pontife. Dans ce cas, le prince ayant en lui-même, et indépendamment de la Papauté, sa raison d'être, devrait strictement remplir ses devoirs de prince sans s'inquiéter des intérêts contradictoires du Pape. Mais comment espérer que le prince romain adoptât une politique que comme Pape il reconnaîtrait contraire aux intérêts généraux de la chrétienté? Il agirait donc comme prince et protesterait comme Pontife; mais un pareil état de choses serait la révolution contre la Papauté incarnée dans la personne du Pape.»

Le *Journal des Débats*, dont on ne niera pas la sagesse, prouvait, en 1849, l'impossibilité de réformer le gouvernement pontifical sans en détruire la souveraineté temporelle, et d'anéantir ou de limiter la souveraineté temporelle sans toucher à l'indépendance spirituelle du Pape. « Tôt ou tard, disait M. Lemoinne, il faudra en venir à un congrès, à

moins qu'on ne veuille aller à une catastrophe. » On sait que les catastrophes étaient de mode à cette époque.

M. de Cavour, dans son mémorable exposé des affaires de l'Italie, s'exprime ainsi en parlant du Pape :

« Pour ce qui a rapport aux États du Saint-Siége, « le cabinet de Turin ne saurait dissimuler que la « question présente de bien plus grandes difficultés. « La double qualité que revêt le Souverain-Pontife, « de chef de l'Église catholique et de prince tempo- « rel, rend presque impossible, dans ses États, l'é- « tablissement du système constitutionnel. Il ne sau- « rait y consentir sans courir le danger de se trouver « en contradiction avec lui-même, et d'être forcé « d'opter entre ses devoirs comme pontife et ses de- « voir comme souverain constitutionnel. »

Bien avant l'éminent diplomate, voici comment s'exprimait le grand penseur italien, Machiavel, contre ceux qui soutenaient que l'avantage de l'Italie dépendait du siége temporel. « Je veux combattre cette opinion, disait-il, en apportant contre elle deux raisons principales qui, selon moi, n'ont aucune ré-

plique. La première est que les exemples scandaleux et les crimes qui règnent dans la cour de Rome ont été la cause que l'Italie a perdu entièrement tous les principes de piété et tout sentiment de religion, ce qui tire après soi mille inconvénients et mille désordres. Nous avons donc, nous autres Italiens, cette première obligation à l'Église et aux prêtres d'être devenus des impies ; mais nous en avons encore une seconde qui est la cause de notre ruine : c'est que l'Église a *toujours entretenu l'Italie dans de continuelles divisions*, car un pays ne peut jamais être heureux et uni que lorsqu'il est sous un même gouvernement, de république ou de monarchie, comme on le voit en France et en Espagne. *Or, il n'y a que l'Église seule qui est cause que toute l'Italie n'est pas tout entière une seule république ou une seule monarchie.* Les Papes qui y ont fait leur séjour et y ont eu un empire temporel, n'ont ni assez de puissance ni assez de valeur pour se rendre souverains de tous les États qui la composent. D'un autre côté, ils n'ont pas été assez faibles pour n'être pas en état de faire venir à leur secours *quelque puissance étrangère pour*

les défendre lorsqu'ils ont craint de perdre leur domination temporelle. »

Il démontrait encore que « si les États chrétiens « eussent maintenu la religion conformément aux « principes de son divin auteur, ils seraient bien « plus unis et bien plus étendus qu'ils ne l'étaient de « son temps. »

A cette époque, Charles-Quint gardait la porte du Vatican et faisait l'office de gendarme dans toute l'Italie.

Nous verrons bientôt à quel point il reconnut son erreur et quelle politique il conseillait à l'Europe.

Suivons actuellement les manifestations de la presse contemporaine et quotidienne :

Le journal le *Nord*, du 18 mars 1859, s'exprimait ainsi : « Nous ne savons, pour notre compte, si le catholicisme doit rester la suprême expression des croyances religieuses de l'humanité. Son esprit de résignation et d'immuabilité nous semble peu propre à se concilier avec les légitimes ambitions des sociétés modernes. »

« Les pouvoirs spirituels, quels qu'ils soient, dit

le journal le *Siècle*, sont arrivés à leur période descendante. Le moment serait mal choisi pour en créer de nouveaux. Plus nous marchons vers l'avenir et plus nous approchons du moment où les corporations cléricales rentreront dans le droit commun et seront dépouillées de tous priviléges et de tout prestige autre que celui de leur honorabilité et de leurs vertus ; où elles n'auront plus avec le pouvoir temporel aucun lien, pas même celui des rétributions budgétaires ; où les fidèles de toute communion rétribueront eux-mêmes leurs prêtres dans la proportion du zèle et de la foi de chacun. »

« Tel est le progrès vers lequel nous marchons.

« Nous voudrions voir la Papauté ramenée aux temps évangéliques, dépouillée de cette robe de Nessus qui la brûle et l'amoindrit ; nous voudrions voir la grande puissance spirituelle du Pape dégagée de tout pouvoir temporel ; mais la détester, non ! La vie est trop courte pour aimer tout ce qui est bon, beau et juste ; où trouverions-nous le temps de détester ou de haïr ? D'ailleurs, on ne déteste pas ce qui s'en va, et l'on éprouve un tout autre sentiment que

celui de la haine devant une ruine qui s'écroule.

« Nous blâmons tout autant la papesse de Londres que le chef du synode de Saint-Pétersbourg ou le chef du protestantisme de la Suède et celui de Berlin, en la personne des rois. »

« Les corps cléricaux sont aujourd'hui la pierre d'achoppement de la civilisation; c'est par eux que les guerres éclatent et que les révolutions se fomentent. Qui oserait dire que l'intolérance du clergé anglican n'a été pour rien dans l'insurrection de l'Inde, et que le concordat, signé en 1855 avec la Cour de Rome, n'a été pour rien dans les résolutions de l'Autriche, et, par suite, dans la dernière guerre d'Italie ?

« Rien ne sera possible tant que ces corporations cléricales, quelles qu'elles soient, ne seront pas destituées de toute influence temporelle, à Londres comme à Rome, à Moscou comme à Constantinople (1). »

L'*Opinion Nationale*, dans son numéro du 29 septembre 1859, répondait en ces termes à la presse ultramontaine :

(1) Louis Jourdan, 30 août et 30 septembre 1859.

« La presse ultramontaine, disait-elle, jette des cris de rage et de douleur. Elle entonne partout le *Parce Domine* des calamités publiques.

« Quoi ! il ne se trouvera pas dans la chrétienté un seul homme de conscience et de bonne foi pour rappeler, au nom même du dogme catholique, les païens et les matérialistes du parti politique romain, à la pudeur, à la justice, à la tolérance, à la vérité !..

« Depuis quand la souveraineté temporelle des Papes est-elle un article de foi ! — En quoi cette souveraineté intéresse-t-elle l'Église ? Que gagne celle-ci à la possession de Bologne ? — Que perdrait-elle à la perte d'Ancône ? Qu'on le dise donc une bonne fois, qu'on tâche de s'expliquer, de le faire comprendre nettement avec des raisons et non plus avec des déclamations, des malédictions, des anathèmes et des injures !

« N'est-ce pas porter atteinte à la dignité du Pape, à la majesté de son caractère, que de le représenter, — pour apitoyer les imbéciles et les fidèles de Panurge, — pleurant comme un enfant à qui l'on vole un joujou, parce qu'on lui enlève une province !

— Et tout en versant quelques-unes de ces larmes, — *terribles à qui les fait couler!* — il songe, sans doute, à lancer des milliers de soudards et de lansquenets pour faire rentrer de force, dans le giron du Saint-Siége, les provinces émancipées qui, tout en s'inclinant devant le Pontife, ne veulent plus souffrir de l'ineptie des agents du roi?

« Quand il aura repris chacune de ses villes, après des massacres comme ceux de Pérouse, en sera-t-il plus grand, plus respectable et plus saint aux yeux de l'univers? Sa puissance sur l'Église en sera-t-elle agrandie, son influence plus incontestable, son autorité plus forte, sa majesté plus sacrée?

« Combien faut-il donc immoler de victimes au dogme, nouveau pour l'Église, de la solidarité de la religion avec la religion d'un Antonelli? — Cette fatale solidarité peut incendier l'Italie, noyer l'Europe dans une mare de sang, coûter la vie à des millions d'hommes! — Dites, combien faut-il de cadavres entassés dans les portes du Vatican, pour que le roi des États Romains cesse de pleurer sur l'aveuglement de ses sujets?

« Qu'est-ce que le Pape? —Le premier magistrat des âmes chrétiennes. — Qu'est-ce que le souverain des Etats Romains? Le plus petit des rois de la terre. En quoi la faiblesse du roi donne-t-elle de la force au Pontife? — En quoi la possession d'Avignon, par exemple, importait-elle à la puissance du Saint-Siége, ainsi que celles de ses autres propriétés d'Italie, qu'il a vendues jadis à d'autres souverains? Est-ce une question de dogme ou une question d'argent? — Qu'on fixe une indemnité, une rançon! — Les peuples ont aujourd'hui le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique et nationale. — A combien la liberté des Romagnes? — Évaluez; l'esclave remboursera le maître. — Le Pape en sera-t-il moins le Pape? — Non.

« Pourquoi frère Jean Veuillot, — des Entomeures, — brandit-il donc aujourd'hui sa plume, — comme un échalas, — menaçant d'exterminer les ravageurs des vignes du Seigneur, ceux qui touchent aux biens de l'Église? — Pauvre Église du Christ, ton royaume est donc de ce monde aujourd'hui? — Maintenant ton cœur est à droite. — Les ultramon-

tains ont changé tout cela ! — Dérision, mensonge, calomnie, jérémiades ridicules, telle est leur éloquence ! — Cupidité, ambition, propriété, exploitation budgétaire de provinces affamées et frappées de stérilité dans leurs mains, tels sont aujourd'hui les actes de foi des nouveaux apôtres !

« Aussi voyez-les implorer et flatter successivement les puissances militaires de l'Europe.—Tantôt l'Autriche et tantôt la France ! — Que leur fait l'Italie ? — L'étranger, toujours l'étranger, pour contenir l'indigène ! — tel est l'éternel programme, l'éternelle nécessité ! — L'Autriche évacue la Romagne, vive la France ! — La France parle d'évacuer Rome, vive l'Autriche !

« La France n'est pas le parfait, le bon gendarme, le gendarme idéal de l'ultramontain ; — c'est une amie suspecte ? N'a-t-elle pas le Code civil dans sa giberne et la lettre terrible à Edgard Ney ne peut-elle pas devenir une vérité ! L'Autriche, elle, n'a pas le Code civil ! — donc, Rome, Autriche ; Autriche, Rome, tout se tient !

« La France, après le scandale de Pérouse, est

forcée de crier au gouvernement romain: «Assez de sang italien! des réformes, des réformes! — Cris, remontrances, avertissements inutiles! Ce ne sont plus les intérêts religieux de l'Église catholique qu'on veut faire défendre par la France, c'est la rancune des politiques, c'est l'exploitation de la ferme romaine, qu'on somme celle-ci de satisfaire et de sauver à tout prix!

« Et maintenant, faut-il que la France décime elle-même ou laisse décimer les Romagnols, pour tarir les larmes de leur souverain? — Voilà la question. — La passion ultramontaine dit : oui. — La France entière répond : non!

« *Parce Domine! parce Domine!* — Chorus d'imprécations et d'excommunications sur toute la ligne! — Appel à l'Autriche! — Commandes d'Autrichiens sur le marché militaire! — Embrigadement de tous les sacripants de bonne volonté, des déclassés de toutes les armées, toujours prêts à tuer n'importe qui, pour le compte de n'importe qui, à propos de n'importe quoi, pourvu que la paie soit bonne! — Guerre civile, guerre étrangère peut-être, — soit!

mais défendons le bien de l'Église ! Mort à tous ceux qui touchent aux vignes du Seigneur !..

« Et pas un publiciste chrétien, pas une voix autorisée, s'inspirant du véritable esprit évangélique, ne criera aux politiques maladroits de l'administration romaine, qu'en identifiant dans le Pape les deux pouvoirs, — spirituel et temporel, — qu'en matérialisant le dogme spiritualiste ; qu'en confondant deux choses distinctes, ils peuvent imprudemment rendre aux yeux du monde indigné, la Papauté solidaire des fautes administratives du Souverain, et faire tomber — ensemble — le Souverain et le Pape ?

— « Rendre la Papauté inconciliable avec la liberté, l'indépendance et l'unité de la patrie italienne, c'est forcer les Italiens à extirper à jamais la Papauté de l'Italie ; — c'est la faire errante et proscrite, à la fois, par tous les peuples chez lesquels elle aurait pu chercher un refuge, et qui devraient refuser le fatal honneur de l'avoir pour hôte, car elle les menacerait tous de leur apporter une éternelle servitude ! » (Jules Viard).

Nous venons de montrer, par ces nombreuses

citations (que nous aurions pu multiplier à l'infini), la conscience publique indignée, se soulevant de tous les côtés à la fois contre cet ordre de choses. Oui ! cette oligarchie monstrueuse, puisqu'il faut la nommer par son nom, perpétue dans la catholicité (particulièrement dans les États de l'Église), en vertu du droit divin et du principe d'infaillibilité, le DESPOTISME d'une part et L'OBSCURANTISME d'autre part ! C'est, par conséquent, une menace permanente contre le libre développement des sociétés modernes ; c'est la guerre au progrès, aux institutions libérales comme à toutes les lois civiles, qui consacrent l'émancipation des nations et des individus. C'est un obstacle, en un mot, insurmontable à la marche régulière de la civilisation et aux destinées que Dieu a réservées à sa créature, éminemment perfectible.

Il est temps que l'Europe avise sur cette grave et délicate situation, si pleine de périls pour la chrétienté ; car sans cesse elle y fait naître des dissensions et des guerres civiles dangereuses, qui troublent toutes les consciences et tous les intérêts ?

Il est temps que la cause de tant de maux disparaisse ainsi que l'oppression qu'elle engendre ? Non, cette servitude des âmes et des corps n'est plus de notre époque ! Or, elle doit être brisée !.. Le monde attend !.. Oui ! le monde attend la réparation de ces iniquités depuis la Réforme et la mort de Charles-Quint. — Il y a plus de trois siècles de cela, et la justice n'est pas venue !... Qu'on y songe? Qu'on se rappelle les étonnantes et dernières recommandations de Charles-Quint, faites à son fils Philippe II et à l'Europe, dans son testament ; et qu'on n'oublie point surtout le mémorable décret de Napoléon Ier, du 17 mai 1809. Voici ces deux monuments de sagesse :

« — Art. 5. Après avoir réduit tous les princes d'Italie au simple rôle de préfets, réduire le Pape au seul domaine de la ville de Rome, en unissant le royaume de Naples au Milanais, bon gré mal gré, et la main levée. Ensuite entretenir de savants docteurs chargés d'apprendre au peuple de vive voix et par écrit l'inutilité et l'illusion des excommunications lorsqu'il s'agit du temporel, que Jésus-Christ n'a jamais appliqué à l'Église.

« — Art. 6. Témoigner au Pape, une fois qu'il aura été conduit à ce point, c'est-à-dire *après qu'il aura été dépossédé de ses États*, tout le respect possible dans le spirituel, et le tenir à Rome, comme il le fut autrefois à Avignon, *à la dévotion* d'un souverain régnant. »

Signé CHARLES-QUINT !

DÉCRET DU 17 MAI 1809.

« Napoléon... etc,

« Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français, notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de plusieurs pays, il ne le fit qu'à titre de fiefs et sur les territoires de ses États, et qu'une semblable donation n'a point empêché Rome de continuer à faire partie de son empire.

« Que la confusion survenue entre le pouvoir spirituel et l'autorité temporelle, qui dure encore, a été une source de dissension et a entraîné assez souvent des Pontifes à mettre l'influence de l'une au service des prétentions de l'autre :

« Qu'ainsi, les intérêts et les affaires du ciel, immuables de leur nature, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui, de leur nature, changent selon les circonstances et la pratique des temps ;

« Que tous nos plans pour concilier les prétentions temporelles des Papes avec la sûreté de notre armée, le repos et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire, n'ont pu aboutir ;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er — Les États du Pape sont réunis à l'Empire français.

« Art. 2. — La cité de Rome, si célèbre par les grands souvenirs dont elle est riche, premier siége de la chrétienté, est déclarée ville libre et impériale ; le gouvernement et l'administration de cette ville seront réglés par des statuts particuliers.

« Art. 3. — Les restes des monuments élevés par les Romains seront maintenus et entretenus aux frais de notre Trésor.

« Art. 4. — La dette publique est déclarée dette impériale.

« Art. 5. — Les terres et domaines du Pape se-

ront augmentés jusqu'à quotité suffisante pour parfaire un revenu net annuel de deux millions.

« Art. 6. — Les terres et domaines du Pape et ses palais seront affranchis de tout impôt, juridiction et visite, et jouiront d'immunités particulières.

« Art. 7. — Au 1er juin de cette année, une consulte extraordinaire prendra possession, en notre nom, des États du Pape, et édictera les dispositions nécessaires pour que le régime constitutionnel soit organisé et puisse fonctionner le 1er janvier 1810.

« Donné au camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

« Napoléon. »

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS

Afin que l'opinion publique puisse prononcer avec connaissance de cause sur la plus grave question des temps modernes et que la lumière apparaisse dans toutes les sphères de la controverse, nous reproduisons ici plusieurs pièces d'une grande importance :

LETTRE DE LOUIS-NAPOLÉON A EDGARD NEY.

Élysée National, le 18 août 1849.

« Mon cher Ney,

« La République n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles

en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de ses braves soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige du moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissaient partout comme trace de leur passage la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Moniteur du 11. — LETTRE DE L'EMPEREUR AU PAPE.

« Très Saint-Père, la lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

« Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des États de l'Église, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siége, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte avec l'Autriche.

« La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si dès cette époque Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ses provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion certaine.

« Aujourd'hui le congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siége sur les Légations : néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les sou-

mettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances : ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

« Que reste-t-il donc à faire ? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux intérêts du Saint-Siége, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son Gouvernement, et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années et au Saint-Siége la possession paisible des États de l'Église.

« Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la difficulté de ma situation ; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste chef.

« J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

« En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

« De Votre Sainteté, votre dévot fils,

« NAPOLÉON. »

Palais des Tuileries, 31 décembre 1859.

LETTRE DU PAPE A L'EMPEREUR.

« Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et j'y réponds sans détours, et, comme on dit, à cœur ouvert. Et avant tout je ne me dissimule pas la position difficile de Votre Majesté, qu'elle-même ne me cache pas et que je vois dans toute sa gravité. Votre Majesté pourrait sortir de cette position par quelque mesure décisive, qui peut-être excite sa répugnance, et c'est précisément parce que vous vous trouvez dans cette position, que vous me conseillez de nouveau, pour la paix de l'Europe, de céder les provinces insurgées, en m'assurant que les puissances garantiront au Pape celles qui lui restent.

« Un projet de cette nature présente des difficultés insurmontables, et, pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir à ma situation, à mon caractère sacré et aux droits du Saint-Siége, droits qui ne sont pas ceux d'une dynastie, mais de tous les catholiques. Les difficultés sont insurmontables, parce que je ne puis céder ce qui ne m'appartient pas, et parce que je vois fort bien que la victoire qu'on veut donner aux révolutionnaires des Légations servira de prétexte et d'encouragements aux révolutionnaires indigènes et étrangers des autres provinces pour jouer le même jeu, en voyant le succès des premiers; et quand je dis les révolutionnaires,

j'entends la partie la moins considérable et la plus audacieuse des populations.

« Les puissances, dites-vous, garantiront le reste ; mais dans les cas graves et extraordinaires que l'on doit prévoir, vu les nombreux appuis que les habitants reçoivent du dehors, sera-t-il possible que ces puissances emploient la force d'une manière efficace ? Si cela ne se fait pas, Votre Majesté sera persuadée comme moi que les usurpateurs des biens d'autrui et les révolutionnaires sont invincibles, alors qu'on ne se sert avec eux que des moyens de la raison.

« Quoi qu'il en soit, du reste, je me vois obligé de déclarer ouvertement à Votre Majesté que je ne puis céder les Légations sans violer les serments solennels qui me lient, sans produire un malheur et une secousse dans les autres provinces, sans faire tort et scandale à tous les catholiques, sans affaiblir les droits, non-seulement des souverains de l'Italie injustement dépouillés de leurs domaines, mais encore des souverains de tout le monde chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence la destruction de certains principes.

« Votre Majesté fait dépendre le repos de l'Europe de la cession de la part du Pape des Légations, qui, depuis cinquante ans, auraient suscité des embarras au gouvernement pontifical ; mais comme j'ai promis, en commençant cette lettre, de parler à cœur ouvert, qu'il me soit permis de revenir sur cet argument. Qui est-ce qui pourrait compter les révolutions survenues en France depuis soixante-dix ans ? Mais en même temps qui est-ce qui oserait dire à la grande nation française que pour le repos de l'Europe, il serait nécessaire de restreindre les limites de l'Empire? L'argument prouve trop, aussi me permettrez-vous de ne pas l'admettre.

Et puis, Votre Majesté n'ignore pas par quelles personnes, avec quels deniers, avec quels appuis ont été commis les derniers attentats de Bologne, de Ravenne et des autres villes.

« La presque totalité des populations est restée épouvantée de ce mouvement auquel elle ne s'attendait pas et qu'elle ne se montrait pas disposée à suivre.

« Votre Majesté dit que si j'avais accepté le projet exprimé dans la lettre qu'elle m'expédia par l'intermédiaire de M. Menneval, les provinces insurgées seraient actuellement sous mon autorité. A vrai dire, cette lettre était en opposition avec celle dont vous m'aviez honoré avant de commencer la campagne d'Italie et dans laquelle vous me donniez des assurances consolantes sans me causer des afflictions.

« La lettre à laquelle vous faites allusion me proposait dans sa première partie un projet inadmissible comme la présente; et quant à la seconde partie, je crois l'avoir adoptée ainsi que peuvent le démontrer les documents consignés à Rome entre les mains de votre ambassadeur.

« Je réfléchis aussi à cette phrase de V. M., que si j'avais accepté ce projet, j'aurais conservé mon autorité sur ces provinces, ce qui semble vouloir dire qu'au point où nous en sommes elles sont perdues pour toujours. Sire, je vous prie au nom de l'Église, et aussi au point de vue de votre propre intérêt, de faire en sorte que mon appréhension ne soit point justifiée. Certains Mémoires, que l'on dit secrets, m'apprennent que l'empereur Napoléon Ier a laissé aux siens d'utiles avertissements dignes d'un philosophe chrétien, qui, dans l'adversité, ne trouva que dans la religion des consolations et des apaisements.

« Il est certain que tous nous devons comparaître bientôt devant le tribunal suprême pour rendre un compte sévère

de tous nos actes, de toutes nos paroles et pensées. Tâchons donc de comparaître devant ce grand tribunal de Dieu de manière à pouvoir éprouver les effets de sa miséricorde et non ceux de sa justice.

« Je vous parle ainsi en ma qualité de père, laquelle me donne le droit de dire la vérité toute nue à mes fils, quelque élevée que soit leur position dans le monde. Du reste, je vous remercie de vos expressions bienveillantes à mon égard et de l'assurance que vous me donnez de vouloir me continuer la sollicitude que vous dites avoir toujours eue pour moi jusqu'ici. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de répandre sur vous, sur l'impératrice et sur le jeune prince impérial l'abondance de ses bénédictions.

« PIE IX. »

Au Vatican, 8 janvier 1860.

PROCLAMATION DU ROI VICTOR-EMMANUEL AUX PEUPLES DE L'ITALIE MÉRIDIONALE.

« Je veux qu'on respecte la religion catholique, tout en laissant à chacun la liberté de conscience, et que l'autorité civile résiste ouvertement à cette faction obstinée et provocatrice qui se pose comme la seule amie et tutrice des trônes, qui entend au nom de Dieu commander aux rois et interposer entre le prince et le peuple la barrière de son intolérance passionnée. »

Donné à Ancône, le 9 octobre 1860.

Signé VICTOR-EMMANUEL.

FIN

Paris, imprimerie de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.



